

RAPPORT D'ACTIVITÉS

(mi-avril – mi-novembre 2016)



Communication du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

1272^e réunion des Délégués des Ministres,
30 novembre 2016

CG31(2016)27

30 novembre 2016

Rapport d'activités du Congrès

(Mi-avril à mi-novembre 2016)

Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la 1272ème réunion des Délégués des Ministres

30 novembre 2016

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Edition : novembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

Communication d'Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès	5
Introduction	8
I. AGENDA POLITIQUE.....	9
II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS	12
A. 31 ^e SESSION DU CONGRÈS.....	12
B. BUREAU	14
C. LES CHAMBRES.....	15
D. COMMISSIONS	18
III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE	20
A. ACTIVITÉS DE MONITORING	20
B. POST-MONITORING	21
C. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES	23
IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES.....	25
A. DIALOGUE INTERCULTUREL / LUTTE CONTRE LA RADICALISATION	25
B. RÉFUGIÉS ET MIGRANTS	26
C. PARTICIPATION DES JEUNES	28
D. DROITS DES ENFANTS	28
E. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	29
F. ÉGALITÉ DE GENRE	29
G. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE	30
H. INTÉGRATION SOCIALE	30
I. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE.....	31
J. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE 2016	32
V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE.....	32
A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL	32
B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	33
C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE) 33	
VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS	34
VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLAN D'ACTION.....	36
ANNEXES.....	41
ANNEXE 1 : 31 ^{EME} SESSION (19-21 OCTOBRE 2016)	41
ANNEXE 2 : COMMUNICATION DU PRÉSIDENT SORTANT JEAN-CLAUDE FRÉCON – 19 OCTOBRE 2016	43
ANNEXE 3 : COMMUNICATION DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE GUDRUN MOSLER- TÖRNSTRÖM – 20 OCTOBRE 2016.....	45
ANNEXE 4 : LES PRIORITÉS DU CONGRÈS 2017-2020	47

Communication d'Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès

La 31^e Session du Congrès (19-21 octobre 2016) était très représentative de la raison d'être du Congrès, qui se veut :

- un espace d'échange pour les responsables politiques locaux et régionaux sur les questions d'une grande pertinence pour les activités du Conseil de l'Europe ;
- un lieu pour promouvoir une coopération concrète entre les collectivités locales et régionales ;
- un organe consultatif pour le Comité des Ministres ;
- un organe de suivi ;
- un secrétariat opérationnel ;
- un relais pour les campagnes et les plans d'action du Conseil de l'Europe.

Les deux sessions de 2016 du Congrès avaient pour thème « L'éthique et la transparence aux niveaux local et régional ». Sur ces questions, le Congrès coopère étroitement avec le GRECO, le Réseau des Chambres régionales des comptes (EURORAI) et des ONG telles que Transparency International. Nous donnerons des suites concrètes à cette action dans nos priorités et notre programme de travail pour les prochaines années. Un programme « Éthique et transparence » a été adopté lors de la session d'octobre. Il inclut la révision du Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux, l'organisation d'une conférence conjointe avec le Comité des Régions en février 2017 et la préparation de plusieurs rapports pour les sessions de 2017 sur l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux, la passation de marchés publics, la transparence, les conflits d'intérêts, la protection des lanceurs d'alerte et le népotisme.

En octobre 2016, un deuxième mandat quadriennal des membres de délégations nationales a débuté (il était de deux ans jusqu'en 2012). Le processus de renouvellement s'est déroulé sans heurt dans la plupart des États membres. Il inclut des consultations entre d'une part les associations nationales et les organes de coordination des collectivités locales et régionales et d'autre part le pouvoir central. Le ministère central compétent propose au Conseil de l'Europe une liste de nouveaux membres. Je souhaite remercier tous les ambassadeurs et leurs équipes pour leur contribution au renouvellement des délégations nationales, qui nous a permis de ratifier les pouvoirs des délégués des 47 États membres.

Au 29 novembre, il y avait 26 sièges vacants (six titulaires [représentants] et vingt suppléants), soit 4 % des membres. Nous souhaitons recevoir prochainement les nominations manquantes, car il est dans l'intérêt des pays concernés d'être pleinement représentés au Congrès.

Avant la prochaine session de renouvellement en 2020, les rapporteurs sur la vérification des pouvoirs prépareront une « liste de référence des mandats » précisant les autorités locales, régionales et nationales dont les représentants, qu'ils soient élus ou responsables individuellement devant une assemblée élue directement, peuvent être membres du Congrès.

Le Congrès a aussi élu de nouveaux dirigeants pour deux ans lors de cette session d'octobre :

- Présidente du Congrès : Gudrun Mosler-Törnström, SOC, Autriche
- Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Anders Knape, PPE/CCE, Suède
- Présidente de la Chambre des régions : Gunn Marit Helgesen, PPE/CCE, Norvège

Le Congrès a adopté, depuis 2008, un quota « d'au moins 30 % de membres du sexe sous-représenté ». Dans sa nouvelle composition, le Congrès inclut plus de 40 % de femmes. Au total, onze des dix-sept membres du Bureau sont des femmes. Une liste complète des membres du Bureau, des président(e)s et des vice-président(e)s de commission est reproduite dans le présent rapport d'activité (pages 12 et 14).

Lors de la précédente session, nous avons eu des échanges de vues très intéressants avec Hanno Pevkur, ministre estonien de l'Intérieur représentant la Présidence du Comité des Ministres, David Lokyan, ministre arménien de l'Administration territoriale et du Développement, et Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. La session a aussi été marquée par une participation très active de délégués des jeunes.

Je souhaite remercier tous les ambassadeurs pour leur soutien à la participation de ministres, des délégations nationales et des délégués des jeunes à cette session.

Entre autres sujets, les membres du Congrès ont tenu des débats sur le suivi de la Stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation, « la prévention de la corruption », « l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux » et la situation des maires en Turquie. Ils ont aussi adopté une importante « Liste des critères de l'État de droit » (préparée par la Commission de Venise) et une étude sur les « Tendances de la régionalisation dans les États membres du Conseil de l'Europe », ainsi que des rapports sur l'observation des élections locales en Arménie et en Serbie et sur la situation de la démocratie locale à Chypre et en Croatie.

Le rapport le plus important pour les travaux à venir du Congrès est celui sur les « Priorités du Congrès pour 2017-2020 », également adopté lors de la session d'octobre. Le texte intégral de ce rapport figure en annexe. La résolution et son annexe contiennent des éléments qui ont été amplement examinés en concertation avec les associations nationales et européennes de pouvoirs locaux et régionaux de tous les États membres. Les priorités visent à mettre l'accent sur la dimension locale et régionale des travaux du Conseil de l'Europe et s'appuient sur l'évaluation de la mise en œuvre des priorités 2013-2016.

Deux principaux domaines de travail sont identifiés : renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale (concerne le bon fonctionnement des collectivités locales et régionales ainsi que leur niveau d'autonomie et de ressources et leur capacité à fournir des services de qualité à leurs administrés) ; construire des sociétés sûres, inclusives et respectueuses des diversités (concerne les difficultés actuelles des collectivités, les diverses manières d'améliorer leur fonctionnement et la lutte contre les crises qui risquent de les déstabiliser).

En novembre, le Congrès a participé activement au Forum mondial de la démocratie, avec des intervenants, des modérateurs et des participants. Nous continuerons de soutenir cet événement important.

Le Congrès, avec le Forum européen pour la sécurité urbaine et la Ville de Rotterdam, a organisé un Sommet des maires qui a réuni quelque 130 participants venus de 28 pays, parmi lesquels 55 maires et maires-adjoints de villes européennes. Le sommet s'inscrivait dans le prolongement de l'« Alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent » lancé en novembre 2015 à Aarhus, au Danemark. Les participants ont approuvé la « Déclaration de Rotterdam », qui résume l'approche de l'Alliance vis-à-vis de la prévention de la radicalisation au niveau local. Avec nos partenaires, nous continuerons de diffuser les bonnes pratiques et de rassembler les responsables politiques locaux et régionaux. Le prochain Sommet des maires se tiendra à Barcelone en automne 2017.

Dans le rapport d'activité écrit, vous trouverez d'autres informations sur la contribution du Congrès à la mise en œuvre des Plans d'action du Conseil de l'Europe dans les États membres. Ces activités – financées par des contributions volontaires d'États membres et de l'Union européenne – viennent en complément des travaux statutaires et thématiques du Congrès, et les commentaires que nous recevons des États membres sont très encourageants. J'aimerais remercier nos collègues de l'ODGP et de la DG Démocratie pour notre bonne coopération sur ces questions.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier l'ambassadeur et la délégation de l'Islande pour l'organisation de la visite officielle du Président du Congrès Jean-Claude Frécon et l'ambassadeur de la Serbie pour la préparation de la visite prochaine de la Présidente Mosler-Törnström, suite à l'invitation du Premier ministre Vučić lors de sa visite de l'année dernière auprès du Conseil de l'Europe.

Je souhaite aussi remercier l'ambassadrice de l'Albanie pour son soutien à l'organisation d'une réunion avec le ministre Çuçi. Ce dernier a annoncé que la décision gouvernementale relative à un conseil consultatif réunissant les associations de pouvoirs locaux et régionaux représentatives serait prise prochainement et que le lancement de ce conseil pourrait intervenir avant la fin de cette année.

Je me félicite de cette annonce, car elle répond au principal objectif du projet de coopération financé par la Suisse.

À l'occasion de la passation de la Présidence de l'Estonie à Chypre, la semaine dernière, la Présidente du Congrès Gudrun Mosler-Törnström a évoqué la complémentarité des priorités du Congrès – dans le cadre institutionnel du Conseil de l'Europe – et de la Présidence chypriote à venir.

Le Congrès – ses dirigeants, ses membres et son secrétariat – jouera son rôle dans la mise en œuvre des objectifs communs que nous partageons avec le Conseil de l'Europe, par des activités politiques, par la mobilisation de réseaux et par des activités de coopération sur le terrain.

Le rapport d'activité écrit est disponible sur le site web du Congrès et sera distribué à tous les membres, ce qui contribuera à donner plus de visibilité aux activités du Congrès et, plus largement, du Conseil de l'Europe.

Introduction

Le Congrès est chargé d'évaluer la situation de la démocratie locale et régionale dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

En parallèle, ses membres observent également les élections locales et régionales, mettent en place des programmes de coopération et œuvrent à la création de sociétés inclusives, encouragent la participation des citoyens et des jeunes ainsi que le respect de la diversité et des droits fondamentaux au niveau local entre autres.

En 2016 le Congrès a choisi une thématique générale pour ses deux sessions, «l'éthique et la transparence aux niveau local et régional» étant donné qu'il considère la corruption comme une menace majeure pour la stabilité démocratique. Mais d'autres crises et menaces défient également les sociétés européennes et leurs communautés locales et régionales: la crise des migrants et des réfugiés, le terrorisme et la radicalisation, le racisme et l'extrémisme violent, la crise économique et financière, la guerre aux frontières européennes et en Europe. Le Congrès tente d'aider les communautés locales et régionales à surmonter ces crises.

En octobre 2016, les délégations du Congrès ont été renouvelées et une nouvelle présidence a été élue. La nouvelle Présidente du Congrès est Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC), la première Vice-Présidente et Présidente de la Chambre des Régions est Gunn Marit Helgesen (Norvège, PPE/CCE) et le deuxième Vice-Président et Président de la Chambre des pouvoirs locaux est Anders Knappe (Suède, PPE/CCE).

Le présent rapport d'activités, qui couvre la période de mi-avril à mi-novembre 2016, donne un aperçu des activités du Congrès et du travail concret accompli par ses organes et ses membres sur le terrain.

I. AGENDA POLITIQUE

Communication au Comité des Ministres (Strasbourg, 13 avril 2016)

Dans sa communication au Comité des Ministres, Andreas Kiefer a insisté sur l'importance du dialogue politique avec les États membres, à la fois lors d'échanges réguliers avec les Délégués des Ministres et lors de réunions avec les représentants gouvernementaux à Strasbourg ou dans les capitales. A ce sujet, il s'est félicité de la participation de plusieurs ministres à la 30^e session, en mars, dans le cadre des débats sur le suivi de la démocratie locale et régionale et la procédure de post-suivi. Le Secrétaire général a informé les Délégués des principaux résultats de la 30^e session du Congrès (voir II. Activités des organes du Congrès).

Visite d'une délégation du Kosovo¹ au Congrès (Strasbourg, 28 avril 2016)

Dans le cadre d'une visite de travail d'une délégation du ministère de l'Administration publique du Kosovo* et de représentants de l'Institut d'administration publique, le vice-ministre Hajredin Hyseni a exprimé son intérêt pour une coopération avec le Congrès, en particulier dans le domaine de l'observation électorale et de la sensibilisation aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale. M. Hyseni a insisté sur l'engagement de Pristina à appliquer les normes européennes et souligné que la visite à Strasbourg – organisée avec le soutien de la GIZ (Société allemande pour la coopération internationale) et l'Université de sciences appliquées de Kehl (Allemagne) – avait été l'occasion d'un échange de vues avec des acteurs clés de la démocratie locale tels que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Le vice-ministre a invité le Secrétaire général du Congrès Andreas Kiefer à envisager la conduite d'une étude sur la situation de la démocratie locale à l'aune des normes de la Charte européenne de l'autonomie locale et à effectuer une visite au Kosovo afin de se faire une idée de la situation réelle de la démocratie locale.

Cérémonie de remise du Prix Maximilien (Innsbruck, 9 mai 2016)

Le Prix Empereur Maximilien 2016 a été décerné à Anders Knappe (Suède, PPE/CCE), Président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès et président du conseil municipal de Karlstad. Ce prix, qui récompense des personnes ou des institutions œuvrant à promouvoir les politiques locales et régionales européennes, est une initiative annuelle du Land du Tyrol et de la ville d'Innsbruck, en Autriche.

Célébration de la Journée de l'Europe (Vinnytsia, 14 mai 2016)

Lors de la cérémonie célébrant la Journée de l'Europe, à laquelle ont assisté le Premier ministre ukrainien Volodymyr Groysman et le maire de Vinnytsia Serhiy Morhunov, la Vice-Présidente Gudrun Mosler-Törnström a salué les efforts de la ville de Vinnytsia pour améliorer les conditions de vie des citoyens, combattre la corruption et promouvoir l'enseignement supérieur pour les jeunes. Elle a déclaré que ces résultats avaient été rendus possibles grâce à une action municipale dynamique et déterminée au sein d'une Europe pacifique, ajoutant que la Journée de l'Europe symbolise la réconciliation entre les peuples après la seconde guerre mondiale et célèbre la paix et l'unité en Europe. La veille, la Vice-Présidente avait rencontré les étudiants de l'Université Donetsk de Vinnytsia, appelant les jeunes à atteindre un niveau d'éducation aussi élevé que possible, parce que « ce que vous avez appris ne pourra jamais vous être repris par la force et vous aidera toujours à ne pas vous laisser influencer par ceux qui essaieraient de vous manipuler ».

126^e réunion du Comité des Ministres (Sofia, 18 mai 2016)

Le Président Frécon a souligné que les crises que l'Europe connaît actuellement sont de natures diverses, allant des difficultés à maîtriser l'afflux des réfugiés et des migrants aux problèmes de sécurité, tels que la guerre et plus globalement une crise de confiance des populations à l'égard de

¹ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

leurs gouvernants et, ce qui est plus grave encore, à l'égard de la démocratie. Il a déclaré que les collectivités locales et régionales avaient un rôle spécifique à jouer, du fait de leurs compétences et responsabilités étendues. La lutte contre la radicalisation conduisant au terrorisme en offre un excellent exemple : une solide connaissance du tissu local, alliée à des liens étroits avec la population, font des élus locaux des partenaires de choix pour la prévention et la mise en œuvre des programmes de déradicalisation.

Rencontre avec le Premier ministre de l'Estonie (Strasbourg, 22 juin 2016)

Jean-Claude Frécon a rencontré Taavi Rõivas, Premier ministre estonien, dont le pays a exercé la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à partir de mai 2016. Le Président du Congrès a félicité le Premier ministre au sujet des progrès de la démocratie locale dans son pays. Il a évoqué en particulier la jurisprudence de la Cour suprême estonienne, qui reconnaît l'importance de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Déclaration sur la proposition d'amendement constitutionnel visant à exclure les couples de même sexe de la notion de vie familiale (Strasbourg, 21 juillet 2016)

La rapporteure du Congrès pour les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), Yoomi RENSTRÖM (Suède), a condamné le vote en juin du Parlement lituanien en faveur d'un amendement constitutionnel visant à exclure les couples de même sexe de la notion constitutionnelle de vie familiale. Elle a souligné que cette proposition allait à l'encontre des progrès accomplis en Europe dans le sens d'une société ouverte et moderne et de notre conviction que les droits individuels des citoyens et l'égalité devant la loi doivent l'emporter face à une défense inconditionnelle des anciennes valeurs traditionnelles. Mme Renström a conclu qu'après tous les progrès accomplis dans la promotion des droits des personnes LGBT, il était inquiétant de voir un État membre du Conseil de l'Europe comme la Lituanie revenir sur ces progrès acquis de haute lutte.

Journée internationale de commémoration des victimes roms de l'Holocauste (Strasbourg, 2 août 2016)

Le Vice-Président et rapporteur thématique du Congrès sur les questions relatives aux Roms, John Warmisham (Royaume-Uni, SOC), a participé à la Journée internationale du souvenir (« Pharrajimos ») commémorant le 72^e anniversaire de l'extermination de plus de 3 000 détenus roms dans les chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau, dans la nuit du 2 au 3 août 1944. M. Warmisham a fait part de son inquiétude concernant le climat actuel de tensions raciales croissantes, qui sont une menace pour notre engagement à bâtir un avenir libre et démocratique. Afin d'aider à l'intégration des plus de dix millions de Roms qui vivent en Europe, il a renouvelé son appel à une coopération plus étroite entre les collectivités locales et régionales.

Visite dans la région de l'Attique (Attique, 5-7 septembre 2016)

Cette visite s'est tenue à l'invitation de la gouverneure Rena Dourou. La délégation du Congrès incluait son Président Jean-Claude Frécon et les rapporteurs sur les réfugiés et les migrations, Yoomi Renström (Suède, SOC) et György Illes (Hongrie, GILD). Après la rencontre avec la gouverneure, le Président du Congrès a aussi tenu un échange de vues avec Georges Patoulis, président de la KEDE, Michalis Angelopoulos, président de la délégation grecque du Congrès, et des élus grecs. Ils ont débattu de la mise en œuvre de la recommandation du Congrès adoptée en 2015 à la suite du suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale et évoqué également la possibilité d'un processus post-monitoring.

Le Président du Congrès a aussi rencontré le ministre de l'Intérieur grec Panagiotis Kouroumplis. Ils ont eu un large échange de vues sur la situation des collectivités locales et régionales grecques et sur les difficultés liées à l'accueil massif de réfugiés et les politiques menées aux niveaux local et national. En outre, un an après l'adoption du rapport de suivi sur la Grèce, le Président du Congrès a interrogé le ministre sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport et sur les réformes prévues par le gouvernement grec. En particulier, il a salué la volonté du gouvernement d'engager un dialogue politique avec la KEDE et les collectivités locales et régionales grecques. Suite à ces discussions, le Président du Congrès a déclaré être convaincu que des échanges politiques fructueux se tiendraient entre les autorités centrales, les collectivités locales et régionales grecques et leurs associations.

Cet échange de vues a été suivi d'une visite de camps de réfugiés (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

Journée internationale de la démocratie (Strasbourg 15 septembre 2016)

À l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, le Président Jean-Claude Frécon a insisté sur la nécessité de développer la démocratie à tous les niveaux de la société. Il a déclaré qu'il ne pouvait y avoir de démocratie au niveau national sans une démocratie locale et régionale forte et développée. Ajoutant que la démocratie devait s'inscrire dans une pratique quotidienne de tous les citoyens, il a évoqué la Semaine européenne de la démocratie locale coordonnée par le Congrès, qui mobilise chaque année des acteurs locaux et régionaux pour promouvoir la démocratie à l'échelle des collectivités territoriales.

5^e Réunion générale des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux (Paris, 19 septembre 2016)

Le Congrès organise régulièrement depuis 2006 la Réunion générale des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux d'Europe. Cette réunion est l'occasion d'un dialogue et d'un échange entre les représentants nationaux des pouvoirs locaux et régionaux et le Congrès sur de grandes questions d'intérêt commun. L'objectif principal de cette 5^e Réunion générale était de débattre des priorités du Congrès pour 2017-2020 ainsi que de la situation concernant trois thèmes essentiels, à savoir l'accueil et l'intégration des réfugiés, la radicalisation et l'extrémisme violent et, enfin, l'éthique et la lutte contre la corruption.

Visite officielle en Islande (Reykjavik, 27-28 septembre 2016)

Le Président Frécon, accompagné du Secrétaire général Kiefer, a rencontré Katrín Júlíusdóttir, Vice-Présidente de la commission de l'environnement et des communications du Parlement islandais et ancienne ministre des Finances et de l'Industrie, Björn Blöndal, conseiller et président du Comité exécutif du Conseil de la ville de Reykjavik, Ragnhildur Arnljótsdóttir, secrétaire permanente au ministère de l'Intérieur, et Herman Sæmundsson, directeur général des droits de l'homme au ministère de l'Intérieur. Les discussions ont porté en particulier sur le suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale par l'Islande. La visite de suivi s'est tenue en octobre 2016 en vue de l'adoption d'un rapport en mars 2017.

Visite en Écosse (Crieff (Perthshire) et Édinbourg, 6-7 octobre 2016)

La Vice-Présidente Gudrun Mosler-Törnström a participé à la Conférence annuelle de la Convention des autorités locales écossaises (COSLA). Elle a souligné l'importance de la coopération avec les associations nationales, qui jouent un rôle essentiel dans les travaux du Congrès et de ses délégations nationales. Mme Mosler-Törnström a aussi présenté brièvement les travaux du Congrès concernant la décentralisation, le processus de consultation et le suivi de la situation de la démocratie locale et régionale au Royaume-Uni, ainsi que les activités visant à promouvoir l'inclusion, la lutte contre la radicalisation, l'intégration des réfugiés, les droits de l'homme au niveau local, la transparence et l'éthique. Elle s'est aussi entretenue avec Nicola Sturgeon, Premier ministre de l'Écosse.

À Édinbourg, elle a rencontré Fiona Hyslop, ministre écossaise de la Culture, du Tourisme et des Relations extérieures, qui l'a informée de la préparation – avec le pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Angleterre – d'une position du Royaume-Uni pour les négociations du Brexit. La ministre écossaise a souligné que le Gouvernement écossais souhaitait garantir que les intérêts écossais seraient pris en considération du mieux possible. Mme Mosler-Törnström a aussi rencontré le vice-recteur général de l'Université d'Édinbourg ainsi que des universitaires et praticiens qui ont apporté des éléments au débat sur la situation de l'Écosse et du Royaume-Uni dans le processus post-Brexit. Enfin, elle a présenté le Congrès, ses activités statutaires et de suivi, lors d'un débat tenu à l'Université d'Édinbourg avec des étudiants du monde entier.

Rencontre avec le Président de la France (Strasbourg, 13 octobre 2016)

Lors de la session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Président du Congrès Jean-Claude Frécon a rencontré le Président français François Hollande. « Le Congrès des pouvoirs

locaux et régionaux est la deuxième assemblée politique du Conseil de l'Europe. Par ses travaux, il contribue à promouvoir aux niveaux local et régional les valeurs de l'Organisation que sont les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie », a déclaré Jean-Claude Frécon, soulignant que le Président Hollande avait lui-même été un élu local et comprenait donc les préoccupations et les difficultés rencontrées sur le terrain.

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (Strasbourg, 17 octobre 2016)

Le Président Frécon a participé à la cérémonie marquant la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, organisée par la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe, qui avait pour thème les jeunes vulnérables. Il a déclaré qu'il était de plus en plus difficile pour les jeunes d'avoir accès aux droits fondamentaux, sociaux et économiques et regretté que le fait d'être jeune soit parfois en soi un motif de discrimination, soulignant que les jeunes de milieux défavorisés ou issus de l'immigration souffrent d'une discrimination plus grande encore dans leur accès aux droits sociaux.

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS

A. 31^e SESSION DU CONGRÈS



La 31^e session a été marquée par le renouvellement des délégations et l'élection de nouvelles présidences et vice-présidences du Congrès. Le 19 octobre, Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC) est devenue la première femme élue Présidente du Congrès. Les Présidents et Vice-Présidents des deux chambres du Congrès ont été élus le 20 octobre. Anders Knape (Suède, PPE-CCE) a été réélu Président de la Chambre des pouvoirs locaux et Gunn Marit Helgesen (Norvège, PPE-CCE) a été élue Présidente de la Chambre des régions. Enfin, les Présidents et Vice-Présidents des commissions du Congrès ont aussi été élus le 19 octobre. Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC) a été élu Président de la commission de suivi, Jean-Louis Testud (France, PPE-CCE), Président de la commission de la gouvernance et Gabriele Neff (Allemagne, GILD), Présidente de la commission des questions d'actualité (voir sous II. D. COMMISSIONS).

Les membres ont examiné deux rapports sur « la prévention de la corruption et la promotion de l'éthique publique aux niveaux local et régional » et « l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux : le rôle des élus et agents publics locaux et régionaux », ainsi que plusieurs rapports sur « la situation des Roms et des Gens du voyage dans le contexte de la montée de l'extrémisme, de la xénophobie et de la crise des réfugiés en Europe », « la participation et la représentation politiques des femmes aux niveaux local et régional », « l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire » et « la bonne gouvernance des territoires métropolitains ». Ils ont adopté deux rapports et recommandations sur la situation de la démocratie locale et régionale en Croatie – à la suite d'une visite de suivi à Zagreb, Rijeka, Omisalj et Krk en

mars 2016 – et sur la situation de la démocratie locale à Chypre – à la suite d'une visite de suivi à Nicosie, Kokkinotrimithia, Ayios Dhometios et Paphos en avril 2016.

Les membres ont tenu un débat sur la stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation au niveau local, sur la base d'un rapport et d'une résolution présentés par Josef Neumann (Allemagne, SOC) et Bert Bouwmeester (Pays-Bas, GILD). Ils ont aussi débattu de la situation des maires en Turquie. Ce débat, présenté par les corapporteurs Anders Knappe et Leen Verbeek qui ont étudié la situation en Turquie à la suite d'une vague d'arrestations et de la mise en détention de maires révoqués, faisait suite à une mission d'enquête qui a débuté en octobre pour se poursuivre jusqu'en décembre 2016 et dont les conclusions seront examinées en mars 2017 lors de la 32^e Session du Congrès.

Le Congrès a adopté ses nouvelles priorités pour 2017-2020, qui ont été présentées par les corapporteurs Gudrun Mosler-Törnström et Anders Knappe. Ces priorités mettent l'accent sur deux axes principaux : renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale et bâtir des sociétés sûres qui soient respectueuses, inclusives et plus proches des citoyens.

Cette année, pour la première fois, le Congrès a invité un groupe de délégués de la jeunesse à participer à ses deux sessions annuelles (mars et octobre) afin de donner plus de poids à leur participation. Lors de la 30^e Session du Congrès (22-24 mars 2016), des délégués de la jeunesse âgés de 16 à 30 ans et issus de 36 délégations différentes ont pu commencer à planifier des actions locales et régionales à mettre en œuvre au cours de l'été suivant dans le cadre de l'initiative « Rajeunir la politique ». Lors de la 31^e Session, ces délégués de la jeunesse ont présenté aux membres du Congrès leurs divers projets dans des domaines très variés. (Voir sous IV. C. YOUTH PARTICIPATION)

Le Président sortant Jean-Claude Frécon a présenté un bilan des activités et réalisations du mandat 2014-2016. Rappelant l'objectif du Congrès d'une application à 100 % de la Charte sur 100 % du territoire européen, il a insisté sur le rôle central de la Charte européenne de l'autonomie locale en tant qu'outil souple et efficace au service de la démocratie dans nos sociétés. Il a rappelé que sous son mandat cinq feuilles de route de post-suivi avaient été signées avec des autorités nationales déterminées à mettre en œuvre les recommandations du Congrès sur la décentralisation.

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Thorbjørn Jagland est intervenu devant le Congrès le 19 octobre. Il a déclaré qu'il était essentiel que le Conseil de l'Europe travaille avec le Congrès, lequel représente l'échelon local le plus proche des populations des États membres. Le Secrétaire Général a insisté sur la pertinence de l'ordre du jour de la session du Congrès, très largement conforme aux priorités du Conseil de l'Europe, en particulier pour ce qui concerne l'éthique et la transparence au niveau local, la participation des femmes et la gouvernance des territoires métropolitains, qui sont autant de thèmes d'une importance capitale pour le Conseil de l'Europe en tant que garant de la démocratie et des droits de l'homme. Il a aussi salué la contribution considérable du Congrès au processus de décentralisation en Ukraine et aux projets du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Le ministre estonien de l'Intérieur Hanno Pevkur s'est adressé aux membres du Congrès le 20 octobre. Il a présenté les initiatives de son pays en matière de démocratie électronique. Il a aussi insisté sur le rôle des collectivités locales dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, qui requiert une réponse concertée de la part de tous les niveaux de gouvernance : local, national et international. Il a ajouté que d'importantes responsabilités reposent sur les épaules des collectivités locales et régionales, qui sont en première ligne pour traiter les difficultés liées à la fragmentation sociale et à la méfiance entre les citoyens. Enfin il a évoqué plusieurs autres domaines où les collectivités locales et régionales peuvent jouer un rôle essentiel, notamment les droits de l'enfant et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Également le 20 octobre, le ministre arménien de l'Administration territoriale et du Développement, Davit Lopyan, a participé à un dialogue politique avec les membres du Congrès. Le ministre a souligné l'excellente coopération qui existe entre le Congrès et les autorités arméniennes, qui participent activement au programme post-suivi, et il a réaffirmé que le renforcement et le développement de la démocratie locale restaient une priorité pour l'Arménie. M. Lopyan a indiqué que la mise en œuvre des recommandations du Congrès avait, en particulier, abouti à la ratification de toutes les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et à l'élaboration de

programmes de coopération, qui ont contribué à renforcer la gouvernance des collectivités locales. (Voir sous C. les chambres).

B. BUREAU

Strasbourg, 13 juin 2016

Lors de sa réunion du 13 juin 2016, à Strasbourg, le Bureau a examiné et modifié les priorités du Congrès pour 2017-2020, dont la version révisée a été soumise aux associations nationales de pouvoirs locaux et/ou régionaux lors de leurs Assises du 19 septembre 2016. Les membres ont également débattu de la situation en Ukraine et ont donné leur accord sur une rencontre à haut niveau des trois présidents du Congrès et du rapporteur sur l'Ukraine avec Volodymyr Groysman, Premier ministre de l'Ukraine, à Kiev à l'automne 2016, dans le cadre du dialogue postsuivi avec ce pays. Lors de la discussion du suivi de la 30^e Session et des thèmes pour la 31^e Session, le Bureau a pris la décision de demander à tous les exposants et organisateurs d'événements de s'engager à respecter les valeurs et positions adoptées par le Congrès et le Conseil de l'Europe, cet engagement s'étendant à toute communication qu'ils pourraient diffuser au cours d'une session du Congrès. Parmi les autres sujets abordés figuraient les modifications apportées à la composition des délégations, le budget 2016, l'observation des élections locales en Serbie, les élections régionales dans la province autonome de Voïvodine et les candidats éventuels au Prix 2016 du Centre Nord-Sud. Le Bureau a également eu un échange de vues avec Matthew Johnson, Directeur de la Direction de la citoyenneté et de la participation démocratique du Conseil de l'Europe, concernant les activités de sa Direction, les résultats de la 25^e Session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'éducation (Bruxelles, 11-12 avril 2016), et les opportunités concrètes d'une coopération future avec le Congrès.

Paris, 20 septembre 2016

Lors de sa réunion du 20 septembre 2016, le Bureau a approuvé, pour soumission au Congrès à la session d'octobre 2016, un projet de résolution contenant le projet de priorités du Congrès pour 2017-2020 tel que modifié à la suite des discussions tenues la veille aux Assises des Associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux. Les membres ont été informés de la situation des autorités locales en Turquie et ont approuvé une mission d'enquête en Turquie, avec une première visite les 3 et 4 octobre 2016 à Istanbul et Ankara, puis une deuxième visite en décembre 2016. En ce qui concerne la 31^e Session (session de renouvellement), les membres ont examiné l'ordre du jour et approuvé les nouvelles procédures de désignation de l'Albanie, de l'Irlande et de l'Ukraine, ainsi que la composition des 30 délégations nationales reçues à la date de la réunion. Les membres ont également été informés des projets locaux et régionaux conçus et mis en œuvre par les délégués jeunes depuis la session de mars 2016, à présenter aux membres du Congrès lors de la session d'octobre et ont approuvé les règles et procédures révisées du Congrès à soumettre pour adoption au Congrès à cette même session. Dans le cadre de la coopération du Congrès avec le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe, les membres ont discuté et approuvé sa position sur le projet de lignes directrices relatives à la participation civile aux décisions politiques élaboré par le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance ; ils ont examiné le projet de recommandation relatif à la réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de la prise de décision publique élaboré par le Comité directeur de la coopération juridique (CDCJ) et ont décidé de demander à la Commission de la gouvernance d'élaborer un document de position pour transmission à ce comité.

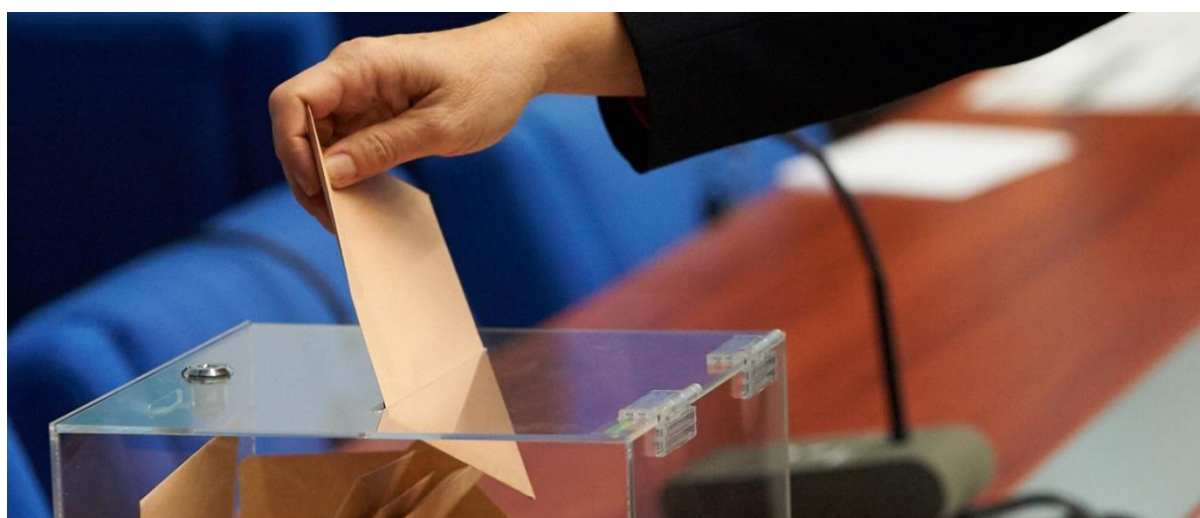
Strasbourg, 18 octobre 2016 et 21 octobre 2016, 31^e Session

Le Bureau sortant du Congrès s'est réuni pour la dernière fois la veille de la 31^e Session, sous la présidence du Président Jean-Claude Frécon. Les membres ont discuté des modalités pratiques liées aux 5 élections à tenir pendant la session et ont été informés de la candidature unique de Mme Gudrun Mosler-Törnström au poste de Président du Congrès. Le Bureau a approuvé la composition des délégations nationales restantes et l'avant-projet de résolution sur la vérification des pouvoirs des nouveaux membres à présenter au Congrès à l'ouverture de la session et a été informé de la préparation en cours d'une liste de référence des mandats. Les membres ont entendu un rapport oral sur la mission d'enquête des 3 et 4 octobre en Turquie et ont décidé d'ajouter un débat sur la Turquie à la séance plénière du 20 octobre. En ce qui concerne l'observation des élections, les membres ont

examiné le rapport sur les élections locales du 18 septembre en Arménie à débattre par la Chambre des pouvoirs locaux à sa session du 20 octobre et ont entendu un rapport oral sur l'observation des élections municipales du 2 octobre en Bosnie-Herzégovine. Les membres ont également entendu une information sur l'état d'avancement des projets du Congrès actuellement mis en œuvre au moyen de contributions volontaires et de ressources extrabudgétaires en Albanie, en Arménie et en Ukraine, et concernant les activités régionales du Cadre de coopération programmatique et ont décidé de mettre à disposition le document concerné pendant la session le. Les membres ont été informés que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe avait nommé Jean-Philippe Bozouls directeur du Congrès, à dater du 1er octobre 2016.

Le Bureau du Congrès nouvellement élu s'est réuni pour la première fois le 21 octobre, sous la présidence de Gudrun Mosler-Törnström, élue Présidente du Congrès le 19 octobre 2016. Après s'être brièvement présentés, les vice-présidents, les présidents des commissions et les présidents des groupes politiques ont examiné les informations et les détails organisationnels concernant la 31e Session et approuvé plusieurs mandats pour des rapports à préparer par la Commission de la gouvernance.

C. LES CHAMBRES



Le 20 octobre 2016, lors de la 31^{ème} session, le Congrès a élu les nouveaux Présidents et Vice-Présidents de ses chambres :

	Chambre des pouvoirs locaux	Chambre des régions
Président(e)	Anders Knape (Sweden, EPP-CCE) / (Suède, PPE-CCE) Lettre de candidature – Biographie	Gunn Marit Helgesen (Norway, EPP-CCE) / (Norvège, PPE-CCE) Lettre de candidature – Biographie
1^{er} Vice-président(e)s	TOCE Barbara (Italie, SOC)	CAMPBELL-CLARK Eunice (Royaume-Uni, SOC)
2^{ème} Vice-président(e)s	ANSALA Liisa (Finlande, GILD)	LAMBERTZ Karl-Heinz (Belgique, SOC)
3^{ème} Vice-président(e)s	ANGELOPOULOS Michail (Grèce, PPE-CCE)	SVITLYCHNA Yuliya (Ukraine, GILD)

4^{ème} Vice-président(e)s	PEČAN Breda (Slovénie, SOC)	MAGYAR Anna (Hongrie, PPE-CCE)
5^{ème} Vice-président(e)s	CADORET Xavier (France, SOC)	UGREKHELIDZE Sevdia (Géorgie, PPE-CCE)
6^{ème} Vice-président(e)s	LAMMERSKITTEN Clemens (Allemagne, PPE/CCE)	CHIRTOACĂ Dorin (République de Moldova, PPE-CCE)
7^{ème} Vice-président(e)s	DOGANOGLU Gaye (Turquie, PPE-CCE)	ORLOVA Svetlana (Fédération de Russie, PPE-CCE)

La Chambre des pouvoirs locaux

La Chambre des pouvoirs locaux a tenu sa 31^e Session le 20 octobre 2016. Cette session a débuté avec l'élection d'Anders Knape (Suède, PPE/CCE) pour un second mandat en tant que Président de la Chambre. Celle-ci a ensuite élu les 7 vice-présidents suivants :

Dans sa communication à la Chambre en tant que Président sortant, Anders Knape a insisté sur le rôle de la Chambre en lien avec les crises que connaissent les sociétés européennes actuellement, telles que la crise des réfugiés et la montée de l'extrémisme politique. Il a indiqué être convaincu que la Chambre a un rôle essentiel à jouer dans le règlement de ces problèmes et que les collectivités locales doivent être considérées comme des partenaires par les autres niveaux d'autorité.

La Chambre a ensuite examiné et adopté un rapport sur la démocratie locale à Chypre, préparé par la commission de suivi du Congrès à la suite d'une visite de suivi effectuée à Nicosie, Kokkinotrimithia, Ayios Dhometios et Paphos en avril 2016. Le rapport, présenté par le rapporteur Bernd Vöhringer (Allemagne, PPE/ECC), salue l'engagement politique du gouvernement chypriote en faveur de la participation citoyenne aux affaires locales, exprimant cependant une inquiétude quant à l'autonomie financière limitée dont disposent les collectivités locales, la faiblesse et l'imprécision du fondement législatif des compétences et responsabilités des collectivités locales et l'absence de garanties constitutionnelles pour le principe de l'autonomie locale et le statut des collectivités locales.

Le principal débat de la session a porté sur la situation des Roms et des Gens du voyage dans le contexte de la montée de l'extrémisme, de la xénophobie et de la crise des réfugiés en Europe, sur la base d'un rapport présenté par John Warmisham, Royaume-Uni (SOC), au nom de la commission des questions d'actualité. Deux orateurs roms invités, Valeriu Nicolae, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms, et Laura Bosnea, conseillère municipale de Râșcani, en République de Moldova, ont présenté leur témoignage personnel sur les problèmes et la discrimination auxquels la communauté rom est confrontée. La Chambre a adopté une recommandation soulignant la nécessité de concevoir des politiques antidiscrimination afin de garantir l'égalité juridique et sociale pour les Roms et les Gens du voyage et d'appeler les gouvernements à développer le cadre législatif en vue de faire reculer l'antitsiganisme institutionnel et ses manifestations, telles que la ségrégation (territoriale ou scolaire) et les expulsions.

Le dernier débat de cette session de la Chambre s'appuyait sur un rapport d'information relatif à l'évaluation des élections locales en Arménie (18 septembre 2016), présenté par sa rapporteure Liisa ANSALA (Finlande, GILD). Il s'agissait des premières élections partielles depuis la prise d'otages de juillet 2016 dans un commissariat de police d'Erevan et la démission du Premier ministre en septembre, consécutive à cet événement. Les observateurs ont conclu, bien que les élections aient été bien préparées sur le plan technique et globalement conformes aux normes internationales, que le niveau de compétition politique avait été faible, de nombreux candidats s'étant retirés au cours de la campagne.

La Chambre des régions

La Chambre des régions a tenu sa 31^e session à Strasbourg le 20 octobre 2016. La Chambre a élu Gunn-Marit Helgesen (Norvège, PPE) Présidente de la Chambre et les membres suivants en tant que Vice-Présidents et membres du Bureau de la Chambre :

Dans sa communication, au terme d'un mandat de deux ans, Gudrun Mosler-Törnström a présenté les principales activités menées par la Chambre, et en particulier : l'évolution de la régionalisation dans les États membres du Conseil de l'Europe, les défis et les réponses des régions face à la crise économique et l'analyse des questions d'autonomie territoriale (en particulier en Ukraine et, au Royaume-Uni, pour l'Écosse). Elle a salué les capacités d'anticipation dont ont fait preuve les membres de la Chambre en identifiant ces enjeux politiques importants pour l'Europe.

Gunn-Marit Helgesen a proposé de nouvelles pistes pour les activités futures de la Chambre, notamment les politiques en faveur des jeunes, la participation citoyenne et les instruments de démocratie directe dans les statuts et lois des régions.

Cette 31^e session de la Chambre a porté en particulier sur « Les droits sociaux en Europe : la mise en œuvre de la Charte sociale européenne au niveau régional ». La Chambre a exprimé son intention de travailler en synergie avec le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe, selon une approche très pragmatique, en recensant les obstacles et les bonnes pratiques concernant la mise en œuvre des instruments du Conseil de l'Europe. Luis Jimena Quesada, ancien président du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe, a ouvert le débat. Il a souligné que la Charte sociale européenne était un outil permettant de mesurer les progrès réalisés par les États signataires dans ce domaine et qu'elle contribuait à la création d'une conscience européenne plus solide. Il a déclaré que si la mise en œuvre de la Charte était en premier lieu de la compétence des États, les collectivités locales et régionales avaient aussi un rôle à jouer pour l'appliquer de leur propre initiative dans leurs domaines de compétence.

Les membres du Bureau et les membres de la Chambre ont présenté les meilleures pratiques, les cadres juridiques et les difficultés rencontrées par les régions d'Europe en matière d'application de la Charte. Piero Fassino, Italie (SOC), qui a contribué au « Processus de Turin pour la mise en œuvre de la Charte sociale européenne », s'est exprimé en conclusion du débat. La première action suite à ce débat consistera à élaborer une synthèse des expériences présentées et des propositions formulées.

Le Bureau de la Chambre s'est intéressé aux questions d'autonomie régionale en Europe et à la contribution aux activités externes et de communication du Congrès, ainsi qu'à la préparation des Priorités 2017-2020 du Congrès.

D. COMMISSIONS

Lors de la 31^{ème} Session, le 19 octobre 2016, les commissions ont élu leurs nouveaux présidents et vice-présidents :

	Monitoring	Gouvernance	Questions d'actualité
Président(e)	Leen VERBEEK (Netherlands, SOC) / (Pays-Bas, SOC) Lettre de candidature – Biographie	Jean-Louis TESTUD (France, EPP-CCE) / (France, PPE-CCE) Lettre de candidature – Biographie	Gabriele NEFF (Germany, ILDG) / (Allemagne, GILD) Lettre de candidature – Biographie
1^{er} Vice-président(e)s	Agnese UGUES (Italie, PPE/CCE)	Manuela BORA (Italie, SOC)	Nawel RAFIK-ELMRINI (France, SOC)
2^{ème} Vice-président(e)s	Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD)	Amelie TARSCHYS INGRE (Suède, GILD)	Josef NEUMANN (Allemagne, SOC)
3^{ème} Vice-président(e)s	Ludmila SFIRLOAGA (Roumanie, SOC)	Harald BERGMANN (Pays-Bas, GILD)	Oleksandr SIENKEVYCH (Ukraine, GILD)
4^{ème} Vice-président(e)s	Beat HIRS (Suisse, GILD)	Andreas GALSTER (Allemagne, PPE-CCE)	Emin YERITSYAN (Arménie, PPE/CCE)
5th Vice-président(e)s	Vsevolod BELIKOV (Fédération de Russie, PPE/CCE)		Ilsur METSHIN (Fédération de Russie, GILD)

Commission de monitoring

Le 28 juin 2016, la troisième réunion de la Commission a donné lieu à l'adoption des rapports sur la démocratie locale et régionale en Croatie et la démocratie locale à Chypre. La Commission a également pris note du rapport d'information soumis par Harald Bergmann (Pays-Bas, GILD) sur les élections locales et provinciales du 24 avril 2016, en Serbie. Jan Helgesen, de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), a présenté la « Liste des critères de l'Etat de droit » adoptée par la Commission de Venise lors de sa 106^e Session plénière (11-12 mars 2016). La Commission a décidé qu'à sa prochaine réunion, elle présenterait un projet de résolution de la Commission de suivi avalisant la « Liste des critères de l'Etat de droit ».

Sous la direction de son nouveau Président, M. Leen Verbeek, la Commission prend note des informations communiquées par les rapporteurs de la mission de suivi sur la démocratie locale en Estonie, qui a eu lieu en septembre 2016.

Pendant ses travaux, la Commission a pris note des informations soumises par M. Leen Verbeek en sa qualité de corapporteur sur la Turquie, concernant la première partie de la mission d'information (3-4 octobre 2016), qui portait sur la situation des maires. Le Président a également informé les membres de la décision du Bureau du Congrès d'organiser une mission d'information en Belgique afin de clarifier le fonctionnement des organes de la démocratie dans le contexte de la diversité linguistique et d'élaborer un rapport général sur l'utilisation des langues dans les 47 Etats membres, au niveau local et régional. S'agissant de l'observation des élections, la rapporteure Liisa Ansala (Finlande, GILD), a présenté le rapport de la mission d'évaluation des élections locales partielles organisées le 18 septembre 2016 en Arménie, et le rapporteur Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD) a également présenté les conclusions préliminaires sur l'observation des élections locales du 2 octobre 2016, en Bosnie-Herzégovine.

La Commission de suivi tiendra sa prochaine réunion à Athènes (Grèce) le 16 février 2017.

Commission de la gouvernance

Lors de sa réunion du 7 juin 2016 à Orléans, la commission de la gouvernance a tenu un échange de vues sur la fiscalité transfrontalière avec l'ancien Président du Congrès Claude Haegi et approuvé des rapports sur les données ouvertes, la corruption, les territoires métropolitains et l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Le rapport sur le « Libre accès aux données : amélioration des services publics » présente les possibilités qu'offrent les données ouvertes pour améliorer la prestation des services publics, renforcer la démocratie locale et améliorer la qualité de la vie dans les villes ; le rapport et la feuille de route « Prévenir la corruption et promouvoir l'éthique publique aux niveaux local et régional » inspireront les activités du Congrès dans ce domaine pour les prochaines années ; le rapport sur la « Bonne gouvernance des territoires métropolitains » décrit la complexité et les niveaux multiples de la gouvernance des territoires métropolitains et les défis qu'ils posent pour la démocratie représentative ; enfin, dans le rapport sur « l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire », ce concept est envisagé comme un outil permettant aux collectivités locales et régionales d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la préparation de leurs budgets. Ces rapports ont ensuite été adoptés lors de la session plénière d'octobre, à l'exception du rapport sur les données ouvertes, qui sera présenté lors de la session de mars 2017.

La commission a par ailleurs approuvé les mandats de rapports sur les thèmes « Transparence de l'attribution des marchés publics au niveau local et régional » et « Indemnisation financière des élus et fonctionnaires locaux et régionaux dans l'exercice de leurs fonctions ».

La commission a ensuite eu un échange de vues sur plusieurs textes. Le premier était un questionnaire destiné à servir de base à un nouveau rapport sur le thème des ressources financières adéquates pour les collectivités locales. La commission a ensuite examiné un projet de rapport intitulé « Transparence de l'attribution des marchés publics au niveau local et régional ». Ce rapport décrit la nature de la corruption au niveau des collectivités locales, recense les risques de corruption systémiques en matière de passation de marchés et formule des propositions d'actions pour réduire la vulnérabilité à ces risques.

La commission a aussi examiné un questionnaire sur l'indemnisation des élus locaux et régionaux dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin, la commission a approuvé les projets de mandats de cinq rapports qui seront préparés dans le cadre de la stratégie du Congrès pour prévenir la corruption et promouvoir l'éthique publique aux niveaux local et régional, à savoir « Protéger les lanceurs d'alerte », « Révision du Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux », « Le népotisme (recrutement de personnel) », « La transparence » et « Les conflits d'intérêts », ainsi qu'un projet de mandat pour un rapport sur « Le statut des capitales ».

Les prochaines réunions de la commission auront lieu le 28 mars 2017 à Strasbourg, pendant la 32^{ème} session et le 4 mai 2017 à Eupen, Belgique.

Commission des questions d'actualité

La commission des questions d'actualité, sous la présidence de Farid Mukhametsin (Russie, GILD), a adopté des rapports sur « la situation des Roms et des Gens du voyage dans un contexte de montée du racisme et de la xénophobie » et, en collaboration avec la commission de la gouvernance, sur le « Suivi de la stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation dans les villes et régions ». La commission a poursuivi ses travaux concernant un rapport sur les langues régionales ou minoritaires en vue de son adoption à la date anniversaire de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe, en 2017. La commission a examiné l'état d'avancement du rapport sur le rôle des politiques de jeunesse aux niveaux local et régional pour la transition des jeunes vers l'autonomie et la vie professionnelle.

En octobre 2016, sous la présidence de Gabriele Neff (Allemagne, GILD), nouvellement élu à la tête de la commission, elle a adopté le rapport « De l'accueil à l'intégration : le rôle des collectivités locales face aux migrations ».

A la suite de la Conférence d'Aarhus de 2015, où l'Alliance des villes contre la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent a été lancée, la commission a organisé à Rotterdam (conjointement

avec la commission de la gouvernance) un Sommet des maires, en coopération avec le Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS) et le maire de Rotterdam. La déclaration adoptée à la fin du sommet insiste sur la nécessité d'élaborer un plan d'action qui rassemble tous les acteurs locaux concernés, adresse un message de cohésion à nos sociétés et mette les ressources en commun pour former à la fois les personnels des collectivités locales et d'autres acteurs.

Les membres de la commission ont participé activement à plusieurs manifestations, parmi lesquelles le Sommet d'Istanbul sur l'intégration sociale (mai), une table-ronde sur la protection des cimetières juifs (Strasbourg, juin), une conférence sur l'intégration par le sport des migrants nouvellement arrivés (Vienne, juin) et la session plénière du Comité directeur de la culture et du patrimoine (Strasbourg, juin), ainsi que des visites des corapporteurs sur les réfugiés et les migrations à Samos (juin) et dans la région de l'Attique, en Grèce (septembre) afin d'étudier la situation des centres d'accueil et les centres logistiques.

La commission tiendra sa prochaine réunion le 28 mars 2017 à Strasbourg, pendant la 32^{ème} session.

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITÉS DE MONITORING

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a pour mission essentielle d'assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985.

Dans le cadre de cette évaluation, le Congrès a effectué trois visites de suivi et adopté deux recommandations entre avril et novembre 2016.



Visites de suivi

Finlande, 17-19 mai 2016

La délégation du Congrès a examiné la situation de la démocratie locale et régionale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par le pays en 1991. Les corapporteurs Artur Torres Pereira (Portugal, PPE/CCE) et Karim Van Overmeire (Belgique) se sont intéressés en particulier aux faits nouveaux intervenus depuis la précédente visite de suivi du Congrès en 2011. Ils ont rencontré Jari Partanen, Secrétaire d'État auprès du ministère des Collectivités locales et des Réformes publiques, Pekka Sauri, maire adjoint d'Helsinki, ainsi que les membres du Parlement Pirkko Mattila, présidente de la commission des questions administratives, et Annika Lapintie, présidente de la commission du droit constitutionnel.

Islande, 21-23 juin 2016

La délégation du Congrès a examiné la situation de la démocratie locale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par le pays en 1991. Les corapporteurs Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/CCE) et Zdenek Broz (République tchèque, CRE) se sont intéressés en particulier aux faits nouveaux intervenus depuis la précédente visite de suivi du Congrès en 2009. Des réunions à haut niveau ont eu lieu à Reykjavik, en particulier avec Hermann Sæmundsson, secrétaire général adjoint du ministère de l'Intérieur, Markús Sigurbjörnsson, président de la Cour suprême, et Sigurdur H. Helgason, directeur général du Département de la gestion publique et des réformes au ministère des Finances et de l'Economie islandais. La délégation a également rencontré l'ombudsman Tryggvi Gunnarsson, Vigdís Hauksdóttir, président de la commission du budget du Parlement, des représentants des villes de Reykjavik, Dalabyggð, Garðabær et Reykjanesbær, la délégation islandaise du Congrès et l'Association nationale des pouvoirs locaux.

Estonie, 6-8 septembre 2016

La délégation du Congrès a examiné la situation de la démocratie locale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par le pays en 1994. Les corapporteurs Henrik Hammar (Suède, PPE/CCE) et Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC) se sont intéressés en particulier aux faits nouveaux intervenus depuis la précédente visite de suivi du Congrès en 2010. Des réunions à haut niveau ont eu lieu à Tallinn, Paide et Jõhvi, en particulier avec Taavi Aas, maire a.d., et Kalev Kallo, président du conseil municipal de Tallinn, Arto Aas, ministre de l'Administration publique, Eiki Nestor, Président du Parlement, Kalle Laanet, Président de la commission constitutionnelle, Remo Holsmer, Président de la commission des finances, Ülle Madise, ministre de la Justice, et Alar Karis, Auditeur général à la Cour des comptes nationale (Riigikontroll).

Recommandations adoptées

Chypre

Lors de la 31^e session, le Congrès a adopté un rapport et la recommandation 389 (2016) sur la situation de la démocratie locale à Chypre, à la suite d'une visite de suivi effectuée en avril 2016 à Nicosie, Kokkinotrimithia, Ayios Dhometios et Paphos. Ce document, présenté par le rapporteur Bernd Vöhringer (Allemagne, PPE/CCE), souligne l'engagement politique des autorités chypriotes en faveur de la participation des citoyens aux affaires publiques locales. Néanmoins, le Congrès y exprime sa préoccupation concernant l'autonomie financière des collectivités locales ainsi que la faiblesse et l'imprécision du fondement législatif des compétences et responsabilités des collectivités locales et des conditions de leur exercice. Il s'inquiète en particulier de l'absence de garanties constitutionnelles du principe de l'autonomie locale et du statut des collectivités locales.

Croatie

Lors de la 31^e session, le Congrès a adopté un rapport et la recommandation 391 (2016) sur la situation de la démocratie locale et régionale en Croatie, à la suite d'une visite de suivi effectuée en mars 2016 à Zagreb, Rijeka, Omisalj et Krk. Il s'agit du troisième rapport de suivi depuis la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par la Croatie en 1997. Les corapporteurs y notent avec satisfaction que la Charte est maintenant pleinement incorporée dans la législation nationale croate, ce qui répond au souhait du Congrès que toutes les dispositions de la Charte soient appliquées. Ils saluent aussi l'introduction, depuis la précédente visite de suivi en 2007, de l'élection directe des maires et des préfets ainsi que d'une politique de péréquation financière. En septembre 2015, les autorités croates ont promulgué une législation sur les fusions volontaires d'unités d'autonomie locale destinées à simplifier les divisions territoriales et l'offre des services publics.

B. POST-MONITORING

Le post-monitoring est une procédure établie par le Congrès afin de s'assurer de la mise en œuvre de ses recommandations aux États membres sur la démocratie locale et régionale, par le biais d'un dialogue politique renforcé entre les autorités de l'État concerné et le Congrès. La procédure est engagée à l'initiative des autorités d'un État. Elle repose essentiellement sur un dialogue politique

avec le Congrès et porte uniquement sur les recommandations adoptées par le Congrès concernant les pays qui ont accepté le post-monitoring.

Les exercices de post-monitoring ont débouché sur la signature de feuilles de route avec l'Ukraine (mai 2015), le Portugal (septembre 2015) et la Géorgie (décembre 2015). Depuis avril 2016, des feuilles de route ont aussi été signées avec l'Arménie et la République de Moldova.



Arménie, 9 juin 2016

Le Président du Congrès, Jean-Claude Frécon, et le ministre de l'Administration territoriale et du Développement de la République d'Arménie, Davit Loqyan, ont signé à Erevan une feuille de route pour la mise en œuvre de la recommandation 351 (2014) sur la démocratie locale en Arménie. La signature de ce document marque leur volonté de poursuivre la coopération et le dialogue politique engagés dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, que l'Arménie a ratifiée en 2002. Les rapporteurs ont salué le vaste train de réformes adoptées en Arménie dans le domaine de la démocratie locale et insisté sur l'importance de poursuivre le processus de consultation avec les collectivités locales. Les principes énoncés dans la Charte, en particulier celui de proportionnalité, qui garantit que le contrôle reste proportionné à l'importance des intérêts qu'il vise à protéger, ont aussi été mentionnés dans la feuille de route.

République de Moldova, 7 juillet 2016

Le Président du Congrès, Jean-Claude Frécon, et le Secrétaire général du Gouvernement de la République de Moldova, Tudor Copaci, ont signé à Chisinau une feuille de route pour la mise en œuvre de la recommandation 322 (2012) sur la démocratie locale et régionale en République de Moldova. Ce document porte principalement sur la pleine mise en œuvre de la stratégie nationale de décentralisation adoptée après la visite de suivi, que les rapporteurs ont saluée.

C. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux observe des élections locales et régionales depuis les années 1990. Ses missions sont conduites sur demande officielle des autorités nationales concernées et elles sont complémentaires du suivi politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès est assuré au moyen d'un dialogue post-électoral.



Afin de permettre aux élus locaux et régionaux d'acquérir des connaissances et compétences spécifiques en matière d'observation électorale, le Congrès a organisé un séminaire de formation le 18 octobre 2016, veille de la 31^e session. Y ont été présentés l'histoire, le cadre juridique et la méthodologie de l'observation d'élections, en particulier celles des organes locaux et régionaux. Une attention particulière a été accordée à la conduite à suivre par les observateurs électoraux internationaux. Des membres du Congrès ayant participé à des missions d'observation sont intervenus pour partager leur expérience concrète acquise sur le terrain.

Pendant la session, le Congrès a examiné trois rapports liés à l'observation d'élections dans le cadre de ses activités visant à évaluer la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres du Conseil de l'Europe. Un rapport transversal sur « L'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux : le rôle des élus et agents publics locaux et régionaux » a été présenté par Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD). Deux rapports d'information sur les élections locales et provinciales en Serbie et les élections locales partielles en Arménie ont été soumis respectivement par Karim Van Overmeire (Belgique, NI) et Liisa Ansala (Finlande, GILD).

Élections locales et provinciales en Serbie, 24 avril 2016

La mission d'observation électorale en République de Serbie s'est déroulée du 20 au 25 avril 2016. Le programme préélectoral de la délégation – composée de douze membres – incluait des réunions à Belgrade sur la situation de la démocratie locale et la décentralisation, notamment avec le maire adjoint, des représentants de la Conférence permanente des villes et municipalités (l'association nationale de pouvoirs locaux et régionaux de Serbie) et des candidats aux élections. La délégation a aussi eu des entretiens avec des personnes participant à la préparation des élections prévues le 24 avril, portant en particulier sur le volet local et provincial du scrutin. Parmi les questions évoquées figuraient les incidents liés à l'enregistrement de listes de candidats, la situation des médias et le financement des campagnes. Une attention particulière a été accordée à la situation préélectorale dans la province autonome de Voïvodine.

Le jour du scrutin, la délégation a observé les élections locales dans 136 collectivités locales et les élections provinciales en Voïvodine. La délégation, qui incluait aussi deux membres du Comité des Régions de l'UE, s'est rendue dans plus de 120 bureaux de vote répartis dans tout le pays.

Lors du débat de la 31^e session, le membre du Congrès Karim Van Overmeire, chef de la délégation, a déclaré qu'hormis quelques irrégularités ponctuelles observées par les équipes le scrutin s'était déroulé dans l'ordre et le calme, et de manière largement conforme à la législation et aux normes internationales.

Il a souligné que des améliorations étaient possibles concernant l'organisation pratique des élections, notamment pour ce qui concerne le secret du vote, et qu'une réforme de fond était nécessaire pour compléter le cadre juridique des élections, y compris le contrôle du financement des campagnes et des partis, l'utilisation abusive de ressources administratives et la qualité des listes électorales.

Élections locales partielles en Arménie, 18 septembre 2016

La mission d'observation électorale en Arménie s'est déroulée du 14 au 19 septembre 2016. La délégation, conduite par Liisa Ansala, a observé les élections locales partielles organisées le 18 septembre. Des réunions de préparation ont eu lieu à Erevan et Armavir, avec des représentants de l'administration électorale, de la communauté internationale, des ONG, des médias et des collectivités locales, ainsi qu'avec des candidats.

Le jour du scrutin, une délégation de quinze membres a été déployée dans quatre régions du pays. Le rapport d'information a été examiné lors de la 31^e session. Il y était indiqué que ce vote était le premier organisé après la crise des otages de juillet 2016 et après la démission du Premier ministre début septembre. Malgré l'adoption d'un nouveau Code électoral en 2016, suite à la réforme constitutionnelle de 2015, les élections locales partielles du 18 septembre étaient régies par le Code électoral de 2011. Cette situation a entraîné certaines incertitudes concernant le cadre juridique et a eu des répercussions inévitables sur le climat général des élections. Dans l'ensemble, les équipes déployées le jour du scrutin ont jugé que ces élections étaient bien préparées sur le plan technique et globalement conformes aux normes internationales. Cela étant, la rapporteure Mme Ansala a souligné le très faible niveau de compétition politique, de nombreuses personnes ayant retiré leur candidature en cours de campagne, et recommandé d'organiser les élections sur une seule journée au lieu de plusieurs réparties au cours de l'année, afin de renforcer l'attention et l'importance données aux élections locales.

Élections locales en Bosnie-Herzégovine, 2 octobre 2016

Afin de préparer l'observation des élections locales prévues le 2 octobre 2016 en Bosnie-Herzégovine, une mission préélectorale a été conduite le 9 septembre. Lors d'entretiens avec des représentants de la Commission électorale centrale et des autorités des différentes Entités, la délégation a été informée de l'état d'avancement des préparatifs techniques et des programmes d'assistance électorale. Des réunions avec des membres de la communauté internationale et des ONG du pays ont permis à la délégation de mieux comprendre les problèmes liés aux élections.

La mission principale du Congrès s'est déroulée du 28 septembre au 3 octobre 2016. Conduite par le rapporteur du Congrès Stewart Dickson, la délégation – composée de 32 membres – incluait notamment vingt membres du Congrès, cinq membres du Comité des Régions de l'UE et deux membres d'associations nationales de pouvoirs locaux.

Le jour du scrutin, douze équipes ont été déployées dans tout le pays et ont visité quelque 150 bureaux de vote. Le rapporteur, M. Dickson, a souligné qu'à l'exception de quelques cas de violences et d'irrégularités, le scrutin s'était déroulé dans l'ordre et le calme, et de manière globalement conforme aux normes internationales. Cela étant, une fois encore aucune élection n'a été organisée à Mostar, du fait de l'échec des négociations entre les responsables politiques. De plus, le rapporteur a évoqué les problèmes récurrents liés aux élections dans le pays et la nécessité d'une réforme concernant, notamment, la qualité des listes d'électeurs, la prévention de la fraude électorale et la protection du secret du scrutin.

Manifestation spéciale célébrant « 25 ans d'observation internationale des élections »

Lors de la 13^e Conférence européenne des administrations électorales, organisée les 14 et 15 avril 2016 à Bucarest, le Congrès a eu l'occasion de partager son expérience en matière d'observation d'élections locales. Le Secrétaire général Andreas Kiefer a présenté les travaux réalisés par le Congrès lors d'une centaine de missions menées ces quinze dernières années. Il a souligné la coopération avec d'autres acteurs clés dans le domaine des élections, notamment l'Assemblée parlementaire, la Commission de Venise, le Comité des Régions de l'UE et l'OSCE/BIDDH. Outre les observations et les rapports sur des pays spécifiques, le Congrès a conçu une stratégie visant à régler plus efficacement les problèmes transversaux et questions récurrentes identifiés au cours des

missions électorales, comme la qualité des listes d'électeurs, la dépolitisation et la professionnalisation de l'administration électorale, l'utilisation abusive des ressources administratives au cours des processus électoraux et la situation des candidats indépendants.

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Congrès assiste les collectivités locales dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens et dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, en particulier en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des droits fondamentaux et des droits sociaux et d'inclusion des populations vulnérables.

Il est à l'initiative de réflexions et de projets sur ces questions et contribue activement aux travaux menés en la matière au sein du Conseil de l'Europe et au niveau européen.

A. DIALOGUE INTERCULTUREL / LUTTE CONTRE LA RADICALISATION



La lutte contre la radicalisation requiert des mesures de prévention, qui consistent notamment à promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux. Le Congrès a par conséquent élaboré une boîte à outils destinée à guider les collectivités locales, ainsi que leurs associations et les ONG, dans leurs efforts pour organiser des activités interculturelles et interreligieuses. Cette boîte à outils comprend des fiches de ressources numériques, les douze principes du dialogue interreligieux au niveau local et les lignes directrices adoptées par le Congrès. Elle a été traduite dans 36 langues des États membres du Conseil de l'Europe et peut être téléchargée en format PDF. Elle est aussi disponible sous forme imprimée dans les langues de travail du Congrès (anglais, français, allemand, italien, russe et turc). La boîte à outil est proposée sur un nouveau site web et fait l'objet d'un clip vidéo de présentation en ligne depuis octobre 2016.

Également pendant la session d'octobre, les commissions des questions d'actualité et de la gouvernance du Congrès ont tenu un débat conjoint sur la stratégie du Congrès pour prévenir la radicalisation dans les villes et les régions. Le rapport et la résolution adoptés recommandent au Congrès de consolider ses activités dans ce domaine en adoptant des méthodes pour promouvoir des sociétés pluralistes, inclusives et culturellement diverses en Europe et en incorporant le concept de « dialogue interconvictionnel » dans ses initiatives visant à favoriser le dialogue sur les questions culturelles et religieuses.

Dans le prolongement de l'« Alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent » lancée en novembre 2015 à Aarhus, au Danemark, le Congrès, la ville de Rotterdam et le Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS) ont organisé conjointement un Sommet des maires, le 9 novembre 2016 à Rotterdam. Le Sommet a réuni 131 participants de 24 pays, parmi lesquels 49 maires et maires adjoints de villes européennes. Outre les trois sessions de travail consacrées à des initiatives menées par diverses villes européennes pour combattre les causes de la radicalisation, les membres ont

effectué six visites sur le terrain sur des initiatives mises en œuvre à Rotterdam et assisté à la présentation de programmes de formation et de sensibilisation, notamment la boîte à outils du Congrès sur le dialogue interculturel et interreligieux à l'usage des collectivités locales. A la fin du sommet, les participants ont approuvé la « Déclaration de Rotterdam », qui résume l'approche de l'Alliance vis-à-vis de la prévention de la radicalisation au niveau local. Le prochain Sommet des maires se tiendra à Barcelone à l'automne 2017.

Entre avril et novembre des membres du Congrès ont aussi participé aux événements suivants :

Conférence des ministres de l'Éducation (Bruxelles, 12 avril 2016)

Josef Neumann (Allemagne, SOC) est intervenu à la 25^e Session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation, lors de la séance « Une éducation à la citoyenneté efficace, qui prévient l'extrémisme violent et lutte contre la radicalisation conduisant au terrorisme ». Il a présenté les activités du Congrès pour promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux comme « un outil des plus efficaces contre l'intolérance et la radicalisation ».

Conférence sur « Les villes européennes face à la radicalisation : communication et contre-discours » (Bordeaux, 27 mai 2016)

Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC), Vice-Président du Congrès, a participé à cette conférence coorganisée par les Forums européens et français pour la sécurité urbaine et par la ville de Bordeaux. Il a rappelé que le Congrès a adopté sa « Stratégie pour combattre la radicalisation au niveau local », lors de sa 28^e session, en mars 2015, et immédiatement après les attentats de Paris, ainsi que les Lignes directrices à l'intention des collectivités locales et régionales sur la prévention de la radicalisation et des manifestations de haine au niveau local.

B. RÉFUGIÉS ET MIGRANTS



Le Congrès a ajouté un document important à la liste déjà longue de ses textes sur les questions liées aux migrations en approuvant, au sein de sa commission des questions d'actualité, un rapport sur le rôle des collectivités locales et régionales face au défi de la crise des réfugiés, intitulé « De l'accueil à l'intégration : le rôle des collectivités locales face aux migrations ». Un groupe de réflexion réunissant des membres du Congrès, des experts et des représentants d'ONG a été créé en mai afin de définir le champ et le contenu d'une approche du Congrès sur cette question. Cette approche met l'accent sur l'accueil des réfugiés dans des conditions respectueuses des droits de l'homme et de leur dignité et insiste sur les politiques d'intégration précoce qui peuvent faciliter l'inclusion durable des migrants dans les sociétés d'accueil. Les corapporteurs pour ce rapport se sont rendus à Samos et dans la région de l'Attique, en Grèce, en juin et septembre, afin de collecter des informations et de juger par eux-mêmes de la manière dont l'absence de politiques cohérentes fait obstacle à la réussite des actions menées.

La résolution et la recommandation approuvées appellent les États membres à lever les obstacles administratifs et pratiques que rencontrent les demandeurs d'asile au cours de l'examen de leur

demande, à concevoir des cadres juridiques clairs et à garantir un soutien financier aux collectivités locales et régionales. Elle sera adoptée par le Congrès lors de sa session plénière en mars 2017.

Entre avril et novembre des membres du Congrès ont participé aux événements suivants :

Échange de vues sur les répercussions de la crise des réfugiés sur les collectivités locales (Strasbourg, lundi 25 avril 2016)

Cet échange de vues informel s'est tenu à l'initiative de l'ambassadeur Gerhard Küntzle, Représentant permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe. Le Vice-Président du Congrès Clemens Lammerskitten (Allemagne, PPE/CCE) et Bernd Vöhringer (Allemagne, PPE/CCE), président de la délégation allemande du Congrès, ont évoqué la nécessité d'une approche pragmatique de cette question, afin de permettre aux communes et aux régions d'apporter une réponse appropriée aux besoins urgents des réfugiés qui arrivent en Allemagne. Ils ont ajouté que les responsables politiques devraient engager un dialogue actif avec la population des collectivités d'accueil afin de s'assurer de leur accord quant aux lieux de vie choisis pour les migrants qui souhaitent s'intégrer.

Conférence de la KEDE sur les flux de réfugiés et les migrations (Samos, 2-4 juin 2016)

Une délégation du Congrès a participé à la Conférence sur « Les collectivités locales, les flux de réfugiés et les migrations – l'impact sur la société, le tourisme et l'économie », organisée par l'Union centrale des collectivités locales de Grèce (KEDE). Les rapporteurs du Congrès sur les questions liées aux réfugiés et aux migrations, György Illes (Hongrie, GILD) et Yoomi Renström (Suède, SOC), ont participé aux séances sur « la gestion stratégique de la question des réfugiés au niveau local – le rôle des communes » et « l'immigration vers les villes – redéfinir le tissu urbain et l'intégration sociale ». Le Vice-Président Anders Knappe est intervenu dans le cadre du débat « Solidarité sociale, bénévolat et aide humanitaire ».

Conférence sur « La protection des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants » (Nauplie, 27 mai 2016)

Le Secrétaire général du Congrès Andreas Kiefer a évoqué le défi que représente la crise des réfugiés pour les collectivités locales, surtout du point de vue de l'offre de services, du respect des droits humains et sociaux et de l'établissement de sociétés inclusives, appelant à ce que ces collectivités locales soient soutenues par les autorités nationales et régionales. Il a attiré l'attention sur les responsabilités des collectivités locales et régionales dans l'octroi aux réfugiés de services liés à leurs droits fondamentaux tels que la protection de la santé, un niveau de vie décent, l'éducation et la participation à la vie publique. Il a insisté sur la nécessité de promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux, d'organiser des campagnes contre les rumeurs et de s'entretenir avec les migrants afin de mieux comprendre leurs besoins avant de définir des actions politiques.

Conférence annuelle de l'Accord partiel élargi sur le sport (EPAS) sur « L'intégration par le sport de migrants nouvellement arrivés » (Vienne, 3 juin 2016)

Représentant le Congrès, Carmen Kiefer (Autriche, PPE/CCE) a souligné le rôle du sport dans l'intégration des migrants nouvellement arrivés et en particulier celui des collectivités locales et régionales pour rapprocher les populations locales et les migrants et mettre à disposition des équipements sportifs.

Conférence “ Collectivités locales, flux de réfugiés et migrations – Incidences sur la société, l'économie et le tourisme ” (Samos, 2-4 juin 2016)

György Illes (Hongrie GILD) a représenté le Congrès lors de la conférence organisée par l'Union centrale des collectivités locales de Grèce (KEDE). Il est revenu sur les principales actions menées par les autorités locales pour l'accueil et l'intégration des réfugiés.

Visite de camps de réfugiés dans la région de l'Attique (Attique, 6-7 septembre)

A l'invitation de la Gouverneure de l'Attique Rena Dourou, la délégation du Congrès (voir I. AGENDA POLITIQUE) a visité plusieurs lieux d'accueil et structures logistiques, en particulier les camps d'Elaionas et Skaramargas, ainsi que le centre logistique pour l'octroi d'articles de secours aux réfugiés. La délégation a aussi eu un entretien avec la gouverneure et ses collaborateurs au sujet de la politique régionale d'accueil et d'intégration des réfugiés. La gouverneure a insisté sur la nécessité politique d'établir un réseau de régions européennes afin de débattre conjointement des priorités et des mesures pratiques à adopter. Cette initiative a été soutenue par Jean-Claude Frécon, qui a souligné qu'on ne pouvait pas laisser la Grèce traiter à elle seule l'afflux des réfugiés.

C. PARTICIPATION DES JEUNES



Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux considère de longue date que la participation des jeunes aux niveaux local et régional est cruciale pour le développement de la citoyenneté démocratique.

Dès 2014, le Congrès a décidé d'inviter des jeunes âgés de 16 à 30 ans et choisis par les différents États membres au moyen d'une procédure de sélection à participer à ses sessions. Fort du franc succès de cette participation en 2015, le Congrès a décidé d'aller plus loin sur cette voie, et il a lancé en janvier 2016 l'initiative « Rajeunir la politique ».

Les délégués des jeunes ont été invités à s'engager pour une année entière d'interaction avec le Congrès, ce qui incluait non seulement la participation aux deux sessions mais aussi la mise au point de projets locaux individuels sur la participation des jeunes. L'idée était d'aider les jeunes délégués à mieux comprendre la manière dont fonctionnent les collectivités locales et régionales en vue d'une contribution renforcée lors des sessions, tout en relayant l'information sur le Congrès et en agissant, dans leur pays, pour l'application de la Charte européenne révisée du Congrès sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale.

Bien qu'encadrés et épaulés, les délégués des jeunes se sont vu accorder une part d'autonomie pour le choix des projets et la manière de les mettre en œuvre. Plusieurs d'entre eux ont travaillé ensemble à la conception de projets internationaux/transfrontaliers. Les résultats des projets – divers et ambitieux – ont été présentés au Congrès par un groupe de jeunes délégués le premier jour de la 31^e session. Le Congrès prévoit de s'appuyer sur cette expérience et de développer encore l'initiative en 2017.

D. DROITS DES ENFANTS

Pendant la session d'octobre du Congrès, des membres ont participé aux préparatifs de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuel, enregistrant à l'intention du public des messages qui soulignent l'importance de l'action des collectivités locales sur

cette question. Le Président du Congrès a lui aussi enregistré une déclaration destinée à être diffusée le 18 novembre à la fois sur les sites du Conseil de l'Europe et du Congrès à l'occasion de la Journée européenne, en lien avec le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2016 – 2021.

Le Congrès continuera de travailler à la promotion du Pacte du Congrès pour faire cesser les abus sexuels sur des enfants dans le cadre de la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe. La deuxième édition du « Séminaire pour les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux » sur cette question sera organisée dans une ville de Serbie en 2017, avec pour thème spécifique la situation des enfants réfugiés et des mineurs non accompagnés.

E. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Lors de la 31^e session, le Congrès a tenu deux débats suivis de l'adoption de deux résolutions et rapports sur le thème « Prévenir la corruption et promouvoir l'éthique publique aux niveaux local et régional » et « L'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux : le rôle des élus et agents publics locaux et régionaux ». Le porte-parole thématique sur la promotion de l'éthique publique et la prévention de la corruption au niveau local et régional, Herwig van Staa (Autriche, PPE/CCE), a évoqué l'importance de veiller à ce que les régions disposent de cours des comptes indépendantes du pouvoir politique. Cette condition est d'autant plus importante que les collectivités locales et régionales gèrent des budgets de plus en plus conséquents, notamment dans le cadre des fonds de l'UE.

Herwig van Staa a présenté une feuille de route en six points, incluant à la fois des mesures pratiques et des principes politiques. Le Congrès entreprendra une révision du Code de conduite européen pour l'intégrité politique des élus locaux et régionaux et préparera des rapports sur l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux, la passation de marchés publics, la transparence, les conflits d'intérêts, la protection des lanceurs d'alerte et le népotisme.

F. ÉGALITÉ DE GENRE

Le Congrès a conclu ses travaux sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la politique locale et régionale des États membres du Conseil de l'Europe et au sein des délégations nationales du Congrès, en adoptant le 20 octobre 2016 la Résolution 404(2016) et la Recommandation 390(2016) sur « la participation et la représentation politiques des femmes aux niveaux local et régional ». Le rapport indique que grâce à l'adoption en 2008 d'un quota obligatoire de 30 % au sein des délégations nationales, le Congrès est parvenu à augmenter la proportion des femmes dans des positions de haut niveau au Congrès.

Avec ces textes, le Congrès invite les collectivités locales et régionales à veiller à ce que la représentation des femmes dans tout organe de décision ne soit pas inférieure à 40 %. Il les encourage à développer des statistiques ventilées par sexe pour suivre et évaluer les nominations et les évolutions lors des élections. Il appelle aussi les gouvernements à envisager l'adoption de réformes législatives pour appliquer des quotas pour les candidats aux élections, en révisant le système électoral lorsqu'il a un impact négatif sur la participation politique des femmes.

En octobre 2016, le Congrès a, pour la première fois, élu une femme à sa Présidence. Pour le mandat 2017-2020, 11 des 17 membres du Bureau sont des femmes.

G. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE



Les préparatifs pour la création d'une Alliance ukrainienne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms ont débuté, à la demande de six communes ukrainiennes qui participent au programme ROMED2 (inclusion des Roms au niveau local par la médiation). Ils ont conduit à la rédaction d'une charte préliminaire, à un programme de travail et à une réunion de consultation en octobre 2016. Une fois établie, l'Alliance ukrainienne fera partie intégrante de l'Alliance européenne, en accueillant les premiers participants ukrainiens et en renforçant les activités du Congrès en faveur de la démocratie locale en Ukraine.

Afin d'ouvrir la voie à une participation politique accrue de la part des citoyens roms, l'Alliance a appuyé les activités de la Division de l'assistance électorale et du recensement, qui a préparé les candidats et électeurs roms pour les élections locales du 2 octobre 2016. Ces ateliers de sensibilisation ont été organisés à l'intention des communautés roms locales afin d'insister sur l'importance d'user du droit de vote et d'expliquer le fonctionnement du processus électoral. Un quatrième atelier visait à former les futurs candidats aux élections locales à la prise de parole en public, la conduite d'une campagne et diverses autres compétences nécessaires. Dix des vingt participants (neuf hommes et une femme) ont été élus conseillers municipaux.

La Taskforce de l'Alliance a contribué à la rédaction de la Résolution 403(2016) sur « la situation des Roms et des Gens du voyage dans le contexte de la montée de l'extrémisme, de la xénophobie et de la crise des réfugiés en Europe », adoptée lors de la session du Congrès d'octobre 2016. La résolution a été présentée par John Warmisham et décrivait le contexte de la montée de l'extrémisme, de la xénophobie et de la crise des réfugiés, qui aggrave la discrimination contre les Roms et attise l'antitsiganisme. Le Congrès rappelle aux collectivités locales et régionales qu'elles ont le devoir de créer les conditions de l'accès des Roms et des Gens du voyage aux droits sociaux et économiques. Au niveau national, la recommandation du Congrès insiste sur la nécessité d'adopter des politiques antidiscrimination pour garantir aux Roms et Gens du voyage l'égalité sociale et l'égalité devant la loi. Elle appelle les gouvernements à élaborer un cadre législatif qui permette de surmonter les obstacles institutionnels.

En septembre 2016, le secrétariat du Congrès a salué le septième détachement autrichien pour son soutien au travail de l'Alliance.

H. INTÉGRATION SOCIALE

Une délégation du Congrès a participé au Sommet sur l'intégration sociale organisé les 17 et 18 mai 2016 à Istanbul. Ce sommet visait à montrer l'importance de l'inclusion sociale dans le contexte des multiples crises auxquelles l'Europe est confrontée. Lors de la séance d'ouverture, le Président du Congrès Jean-Claude Frécon a noté que la construction d'une société inclusive requiert de faire des

efforts pour combattre la discrimination, conjointement avec la promotion du respect de la diversité, le dialogue interculturel et interconfessionnel à l'échelle des collectivités, l'intégration des migrants et autres résidents étrangers, la participation des jeunes et des mesures spéciales pour les groupes vulnérables ou les personnes ayant des besoins spécifiques.

Des membres et des représentants du Congrès ont participé aux séances thématiques : Yoomi Renström (Suède, SOC), corapporteuse du Congrès sur les questions relatives aux réfugiés et aux migrations, sur « l'intégration sociale en lien avec la crise des réfugiés », Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC), Vice-Président du Congrès, sur le thème « Intégration et agenda international », Dusica Davidovic (Serbie, SOC), membre du Congrès, sur « l'inclusion des citoyens roms », et Gaye Doğanoglu (PPE/CCE, Turquie), Vice-Présidente du Congrès, sur « l'intégration sociale des personnes handicapées ».

Lors de la clôture du sommet sur le thème « Régénération urbaine et intégration sociale », le directeur du Congrès Jean-Philippe Bozouls a rappelé aux participants que le Congrès avait adopté en 1992 la première charte urbaine incluant une approche fondée sur les droits de l'homme. Les participants ont adopté la Déclaration d'Istanbul, consacrée à l'action locale pour l'inclusion sociale et à la promotion du développement social des villes, guidé par les principes d'équité, d'accès, de participation et de cohésion.

I. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

L'édition 2016 de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale s'est déroulée du 10 au 16 octobre 2016 avec pour thème annuel « Vivre ensemble dans des sociétés culturellement diverses: (se) respecter, dialoguer, interagir ». Il s'inscrit dans la continuité de celui de l'édition 2015, avec un accent plus marqué sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme. Ces deux thèmes font écho à la stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation dans les villes et région adoptée le 2 février 2015.

Cette année correspond également à l'arrivée de la SEDL sur les réseaux sociaux. En effet, les partenaires de l'édition 2016 ont été promus sur la page Facebook « European Local Democracy Week » ainsi que sur le compte Twitter @democracy_week.

Au total, 81 partenaires, originaires de 22 pays représentant 18 499 247 habitants, ont reporté leur participation à l'édition 2016. À l'heure d'aujourd'hui, 255 activités ont eu lieu et ont été mises en ligne sur le site de la SEDL. Cette année constitue un record puisque 25 partenaires ont opté pour le statut « 12 étoiles ». C'est en France que les associations ont été le plus active cette année avec 6 associations ayant participé soit en organisant des événements soit à travers des campagnes de communication sur la SEDL. Les pays avec le plus grand nombre de participants en 2016 étaient la France, la Turquie et la Grèce. Les participants ont organisé une large palette d'événements sur le thème du dialogue interculturel et la participation citoyenne tels des séminaires, des expositions et des débats.

La SEDL fut présentée lors de plusieurs événements internationaux :

- les Vèmes Assises des Associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux à Paris,
- une conférence organisée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) à Nicosie
- la réunion annuelle des Cités Interculturelles ayant eu lieu à Reykjavik,
- la conférence annuelle de la Convention des Autorités Locales Ecossaises (COSLA).

Par ailleurs, la nouvelle Présidente du Congrès Gudrun Mosler-Törnström a rencontré des jeunes leaders locaux de Fastiv (Ukraine), partenaire SEDL ayant pris part au Forum mondial de la Démocratie 2016.

La SEDL fut également promue dans le cadre des activités de co-opération du Congrès, lors d'activités organisées par des partenaires associatifs et lors de la 31^{ème} session du Congrès où elle fut saluée par le Ministre de l'Intérieur estonien.

Enfin, dans la perspective du dixième anniversaire de la SEDL en 2017, Andreas Kiefer a donné une interview Mediabox sur les objectifs et les développements futurs de la SEDL.

J. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE 2016



Comme chaque année, le Congrès s'est associé étroitement à la préparation et l'organisation du Forum mondial de la démocratie (7-9 novembre 2016, Strasbourg). Lors de la séance d'ouverture et des séances plénières, Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC), vice-présidente du Parlement régional de Salzbourg et Présidente du Congrès, a représenté le Congrès avec une délégation de sept membres.

Le Congrès a parrainé officiellement deux séances de travail (labs) sur le thème «Démocratie et égalité : que peut l'éducation ?». Les membres du Congrès Gudrun Mosler-Törnström et Xavier Cadoret (France, SOC), maire de Saint Gerand le Puy et vice-président du Congrès, sont intervenus notamment lors du lab 4 « Déverrouiller le parlement », et du lab 7 « Donner un nouvel élan au processus électoral ».

La délégation du Congrès comprenait également d'autres membres actifs : Henrietta Bero (Hongrie, PPE/CCE), Robert Gruman (Roumanie, PPE/CCE), Patrick McGowan (Irlande, GILD), Sevdia Ugrehelidze (Georgie, PPE/CCE) et Paul White (Royaume-Uni, CRE).

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Comité des Ministres

Le Président et le Secrétaire général du Congrès tiennent des échanges de vues et communiquent régulièrement avec les Délégués des Ministres. Le Congrès participe aussi activement aux présidences du Comité des Ministres.

Le 13 avril 2016, Andreas Kiefer a présenté sa communication aux Délégués des Ministres et détaillé les activités du Congrès depuis décembre 2015.

Le 18 mai 2016, le Président Frécon a participé à la Session ministérielle organisée à Sofia, lors de laquelle la Présidence du Comité des Ministres est passée de la Bulgarie à l'Estonie.

Le 22 juin 2016, il a rencontré Taavi Rõivas, Premier ministre de l'Estonie, qu'il a félicité pour les progrès de la démocratie locale dans son pays. M. Frécon a notamment évoqué la jurisprudence de

la Cour suprême estonienne, qui reconnaît l'importance de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le ministre estonien de l'Intérieur Hanno Pevkur s'est adressé aux membres du Congrès lors de leur 31^e session, au nom de la Présidence du Comité des Ministres. (voir sous II. A. 31^{ème} SESSION)

Direction générale de la démocratie

Le Congrès coopère étroitement avec la Direction générale de la démocratie et son Centre d'expertise sur l'administration locale. Ensemble, ils mettent en œuvre le projet régional visant à renforcer les capacités des collectivités locales dans les pays du Partenariat oriental (2015-2017) et la création de synergies dans les projets bilatéraux existants en Albanie, Arménie et Ukraine (Voir sous VII. COOPERATION PROGRAMMES AND ACTION PLANS). Des réunions de coordination ont lieu régulièrement avec le Secrétariat.

B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès a des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin d'intensifier la coopération au niveau des rapporteurs et de leurs secrétariats respectifs, ainsi que dans les domaines d'intérêt commun, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.

Le rapporteur général de l'Assemblée parlementaire sur les pouvoirs locaux et régionaux, Luis Ramos Leite, a tenu plusieurs réunions avec le Secrétaire général du Congrès et participé au débat sur « la bonne gouvernance des territoires métropolitains » lors de la session d'octobre du Congrès.

Lors de la session d'octobre, le Président du Congrès a tenu une réunion avec le Président de l'APCE, Pedro Agramunt. Ils ont discuté d'une possible coopération accrue : entre le Congrès et l'APCE dans les domaines de la migration et des réfugiés et de la participation des jeunes. L'initiative #NoHateNoFear de l'APCE a également été discutée et il a été décidé que la session du Congrès de mars relayerait cette initiative en invitant ses membres à prendre une photo sur le stand et à l'utiliser sur les réseaux sociaux.

C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Le Congrès coopère étroitement avec la Commission de Venise, en particulier dans les domaines de l'observation d'élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plate-forme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes politiques chargés d'observer des élections dans leurs domaines respectifs. Le membre du Congrès Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/CCE) est l'actuel président du CDE.

Lors de la réunion du CED de juin 2016, l'action du Congrès en lien avec les nouvelles Lignes directrices de la Commission de Venise sur l'utilisation abusive des ressources administratives au cours des élections a été présentée. Le Congrès a adopté, lors de sa 31^e session, un nouveau rapport sur « L'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux : le rôle des élus et agents publics locaux et régionaux » (rapporteur Stewart Dickson, Royaume-Uni, GILD). Ce rapport prévoit un certain nombre d'activités, y compris dans le cadre de la coopération avec le CED.

Lors de la réunion plénière de la Commission de Venise du 14 octobre 2016, le Président du Congrès Jean-Claude Frécon a insisté sur l'importance de la coopération entre le Congrès et la Commission de Venise eu égard à la dimension constitutionnelle des réformes de décentralisation menées actuellement dans de nombreux États membres du Conseil de l'Europe. Il a déclaré que presque toutes les feuilles de route du Congrès – signées par les autorités nationales dans le cadre de son dialogue post-suivi – comportent des dispositions sur les amendements constitutionnels et des références aux travaux de la Commission de Venise. En outre, lors de sa 31^e session en octobre, le

Congrès a adopté une résolution visant à promouvoir la Liste des critères de l'État de droit adoptée récemment par la Commission de Venise.

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS

Le Comité des Régions de l'Union européenne

Le Congrès et le Comité des Régions de l'Union européenne coopèrent de manière permanente entre les sessions plénières des deux institutions.

Le 2 juin 2016, Gudrun Mosler-Törnström a représenté le Congrès lors de la « Journée de l'élargissement » à Bruxelles (Belgique), à l'occasion d'une session du Comité des Régions. Elle a insisté sur la pertinence, pour les pays non membres de l'UE, des textes adoptés récemment par le Congrès, puisque les pays visant l'accession à l'Union européenne sont déjà membres du Conseil de l'Europe. Les outils du Congrès et les textes qu'il a adoptés, en particulier concernant le suivi, le dialogue post-suivi et l'observation d'élections, sont des textes de référence essentiels pour les pays candidats à l'adhésion à l'UE dans leurs efforts pour respecter les normes européennes.

La Présidente de la Chambre a participé, le 5 juillet 2016 à Odessa (Ukraine), à la réunion de la Task-force du CdR sur l'Ukraine. Elle a exprimé sa confiance dans le processus actuel des autorités ukrainiennes relatif aux réformes de décentralisation et salué la bonne coopération avec le Congrès dans ce contexte, qui inclut un échange de savoir-faire entre pairs.

Le Bureau du Congrès a proposé d'accueillir la prochaine réunion du Groupe de haut niveau – composé de la Présidente du Congrès, des Président(e)s de ses deux chambres, du Président du Comité des Régions, de son premier Vice-Président et du Président de la commission CIVEX – au Bureau de Paris du Conseil de l'Europe, le 31 janvier 2017.

Associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux

Le Congrès coopère étroitement avec les principales associations et organisations représentant les collectivités territoriales d'Europe, en particulier grâce à la participation et la contribution de représentants du Congrès lors d'un certain nombre d'événements.



Les 14-15 avril 2016, Breda Pecan (Slovénie, SOC), Vice-Présidente du Congrès, a participé à Pristina à l'Assemblée générale du Réseau des Associations de pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est (NALAS). Elle a souligné les conséquences de la crise économique sur le financement des collectivités locales et la nécessité de leur assurer des ressources financières adaptées, en se référant à la recommandation adoptée à ce sujet par le Congrès en 2014. Elle a également évoqué l'importance de la transparence des dépenses publiques pour la répartition des ressources financières et annoncé que le Congrès présenterait une stratégie anticorruption lors de sa session d'automne.

Le 21 avril, à Nicosie, le Président de la Chambre des pouvoirs locaux Anders Knappe s'est exprimé en ouverture du Congrès du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), louant le Congrès pour son rôle moteur dans les domaines de responsabilité des collectivités locales et régionales, en particulier sur les procédures de consultation et les ressources financières. Les débats ont été organisés en 30 sessions couvrant 7 thèmes : gouvernance et leadership ; économie et finance ; entreprise, technologie et innovation ; société et culture ; environnement, climat et énergie ; coopération et partenariat ; Intégration dans l'UE. Le Secrétaire général du Congrès s'est adressé aux participants lors de la session « Pour une Europe plus proche de vous ! ».

Cette session portait principalement sur les bénéfices tangibles et les exemples concrets de ce que les institutions de l'UE font dans les pays d'Europe et pour les villes et régions. Anders Knappe a participé à la session « la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ». Il y a présenté l'action du Congrès dans ce domaine, y compris son quota obligatoire de représentation des femmes dans ses 47 délégations nationales, introduit en 2008. Enfin, le Président du Congrès Jean-Claude Frécon a participé à la séance de clôture sur le thème « Vers une vision locale et régionale de l'Europe 2030 ». Il a tiré les conclusions du Congrès du CCRE, appelant à une approche collective de la bonne gouvernance face à la crise des réfugiés, au terrorisme, à l'extrémisme et à la crise économique qui frappe encore actuellement les villes européennes.

Le Président Jean-Claude Frécon a contribué à l'Assemblée générale de l'Association européenne pour la démocratie locale (AADL), tenue le 12 mai 2016 à Paris, où il a salué l'engagement de l'AADL en faveur de la participation civique et du pluralisme démocratique. Il a félicité l'AADL pour ses travaux actuels pour la création d'agences de la démocratie locale en Moldova et en Tunisie.

Le 27 mai 2016, Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC), Vice-Président du Congrès, a participé à la conférence « Les villes européennes face à la radicalisation : communication et contre-discours », coorganisée par les Forums européen et français pour la sécurité urbaine et par la ville de Bordeaux. Il y a évoqué les défis liés à la lutte contre l'extrémisme et à la construction de sociétés inclusives.

Le Secrétaire général Andreas Kiefer a participé à la réunion de la Région Balkans & mer Noire de la CRPM, qui s'est tenue les 30-31 mai à Istanbul. Il y a présenté la participation du Congrès à la politique de voisinage du Conseil de l'Europe et ses contributions à la politique analogue de l'UE. Il a également présenté les activités de coopération ciblée du Congrès relevant du Cadre programmatique 2015-2017 de l'UE et du Conseil de l'Europe pour les pays du Partenariat oriental (2015-2017) et mis l'accent sur la série de séminaires organisés par le Congrès à l'intention des maires et des conseillers municipaux d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Moldova et d'Ukraine, ainsi que le Bélarus, État non membre du Conseil de l'Europe.

Le Secrétaire général du Congrès Andreas Kiefer s'est exprimé devant le Bureau de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), à Bodø, en Norvège, le 22 juin 2016. Il a présenté aux membres de l'ARE les activités du Congrès dans le domaine des technologies de l'information et des communications, ainsi que la Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'Internet 2016-2019 « Démocratie, droits de l'homme et prééminence du droit dans le monde numérique », adoptée en mars 2016. Le Bureau de l'ARE a décidé de coopérer avec le Congrès à la mise en œuvre de cette stratégie.

Helena Pihlajasaari (Finlande, PPE/CCE), Vice-Présidente du Congrès, a participé à la 24^e Conférence annuelle de la Coopération subrégionale des États de la mer Baltique (BSSSC) « Dénouer les tensions – l'utilité de la coopération régionale dans une période de défis », qui s'est tenue à Hämeenlinna (Finlande) du 14 au 16 septembre 2016. La Vice-Présidente Pihlajasaari a présenté les activités et les atouts du Congrès ainsi que les instruments du Conseil de l'Europe et du Congrès pour faciliter la coopération interrégionale.

Le 28 septembre 2016, Gudrun Mosler-Törnström a participé au Forum européen de la santé organisé à Gastein (Autriche), où elle a rappelé que le Conseil de l'Europe garantit la sûreté de la composition des traitements médicaux utilisés partout en Europe par le biais de sa Convention sur l'élaboration d'une pharmacopée européenne. Elle a insisté sur l'importance d'associer les collectivités locales et régionales à ces travaux.

Le 25 octobre 2016, le Congrès a pris part à la Conférence sur l'égalité des chances organisée par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) à Vienne (Autriche).

Le 4 novembre 2016, Yoomi Renstrom (Suède, SOC) a participé à la 44^e Assemblée générale de la Conférence des Régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM), à Ponta Delgada (Portugal), où en sa qualité de rapporteure elle a présenté les activités actuelles du Congrès concernant l'accueil et l'intégration des migrants.

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLAN D'ACTION

Le but des activités de coopération du Congrès est d'améliorer la mise en œuvre dans certains Etats membres des recommandations adoptées par le Congrès afin d'apporter une réponse concrète aux problèmes recensés au cours des activités de suivi, de post-suivi, et d'observation des élections.

Ces activités sont menées dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe, en étroite coopération et en synergie avec les autres entités de l'Organisation.

Elles reposent notamment sur les échanges entre pairs dans des domaines dans lesquels le Congrès peut apporter une expérience et un savoir-faire spécifiques, comme le rôle et les responsabilités des responsables politiques locaux et régionaux.



Albanie

Dans le cadre de la 2^{nde} phase du projet du Conseil de l'Europe « Renforcer les collectivités territoriales et la coopération entre les élus locaux et régionaux », le Congrès poursuit ses activités en Albanie. Le projet, prolongé jusqu'au 30 juin 2017, a pour objectif de soutenir le processus actuel de décentralisation et la consolidation des principes de bonne gouvernance.

En 2016, l'accroissement des tensions politiques dans le pays, les tendances partisans ainsi que les différents intérêts de chaque association ont constitué un obstacle majeur au développement de la consultation et de la coopération entre les deux associations. Le projet a été récemment remanié afin de prendre en considération les récentes réformes de l'autonomie locale et d'assurer des prises de positions communes.

De plus, les autorités nationales sont soutenues dans la phase préparatoire pour l'établissement d'un Conseil consultatif entre les autorités centrales, régionales et locales. Une contribution substantielle a été apportée au projet de loi du Conseil des Ministres albanais ainsi qu'au projet de règlement intérieur du conseil consultatif, prenant en compte les provisions de la Charte et les recommandations du Congrès. La situation politique actuelle a cependant mis un frein à l'établissement de ce nouvel organe.

Bien que des progrès décisifs aient été réalisés quant à la mise en place d'un dialogue régulier, pluraliste et structuré, et d'une coopération entre les collectivités territoriales, davantage de temps sera nécessaire afin de concrétiser le processus initié en une plateforme régulière et structurée. Une

évaluation indépendante du projet est en cours. Elle permettra notamment d'évaluer la valeur ajoutée de l'action du Congrès et servira de base à la préparation d'activités futures. Le rapport et recommandations sont prévus pour fin novembre 2016. Dans l'intervalle, le Congrès continue de soutenir le gouvernement albanais pour la mise en place du conseil consultatif ; et des échanges seront organisés entre des maires et des membres du Congrès d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe, afin d'évoquer leurs rôle et responsabilités.

Arménie

Le Congrès met en œuvre deux projets en Arménie suite aux réformes de l'autonomie locale dans le pays.

Les deux projets mis en œuvre par le Congrès en Arménie s'appuient sur la fenêtre d'opportunité ouverte par les réformes de l'autonomie locale dans le pays. Ils se fondent en particulier sur les amendements législatifs apportés à la loi sur les collectivités territoriales ainsi que la loi sur la division administrative et territoriale, adoptés par le Parlement le 23 novembre 2015. De plus, le passage d'un système présidentiel à parlementaire² ouvre la voie à de futures réformes de la gouvernance locale. Les activités du Congrès ont pour but de renforcer le rôle des conseillers, notamment leur pouvoir de contrôle, et de souligner le rôle des institutions intercommunales et des organisations pour le renforcement de l'efficacité de l'autonomie locale. Le 9 juin 2016, les autorités arméniennes et le Congrès ont signé une feuille de route pour la mise en œuvre des réformes de décentralisation. Cet accord démontre leur engagement de s'accorder aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et de poursuivre leur coopération et dialogue politique avec le Congrès.

Le Congrès met en œuvre le programme « Renforcer le leadership des élus locaux », dans le cadre d'un projet financé par le gouvernement du Danemark³. Suite à un accord avec le donateur, le projet a été prolongé jusqu'à décembre 2016 afin que l'équipe en charge puisse évaluer l'impact à court terme de leurs activités, diffuser des bonnes pratiques, et peaufiner d'éventuelles activités futures.

Les activités mises en œuvre en 2016 se sont focalisées sur les conseillers et les jeunes leaders locaux, et ont pris en compte les développements récents au regard de la démocratie locale en Arménie, en particulier dans la perspective du cycle électoral dense dans le pays : élections locales en avril, juin et octobre 2016. Les participants de ces échanges entre pairs ont été sensibilisés aux principes de la démocratie, aux standards européens de la gouvernance politique locale et à l'importance de la participation des citoyens dans la prise de décision. Ils ont également pu partager leurs expériences et leur vision de la démocratie locale.

Les 27 et 28 octobre 2016, une revue entre pairs a fait suite à la mise en œuvre des initiatives de participation citoyenne par les quatre communautés partenaires du « programme de leadership » pour les maires. Cette évaluation a donné lieu à des échanges ouverts et critiques entre les différentes parties prenantes de ces communautés (maires, conseillers et citoyens/bénéficiaires), et devrait permettre une inclusion durable des citoyens dans le processus de décision. Un *Guide pour une participation accrue des citoyens* ainsi qu'une vidéo ont permis de diffuser les résultats de ces initiatives.

Le projet se terminant en décembre 2016, une cérémonie de clôture donnera aux participants arméniens (maires, conseillers et jeunes leaders locaux) la possibilité de présenter et de partager leur expérience avec leurs pairs, des experts locaux et internationaux, des représentants du gouvernement arménien, des associations d'autorités locales, ainsi que des membres du Congrès. En outre, une évaluation indépendante du projet aura lieu en novembre et analysera la concordance entre activités mises en œuvre par les trois lignes d'action et les résultats escomptés, en vue de

² Un référendum constitutionnel s'est tenu le 6 décembre 2015.

³ La Ligne d'Action I « Soutien à la réforme du gouvernement local » et la Ligne d'Action II « Renforcement des capacités des autorités locales » sont mises en œuvre par le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale.

soutenir le Conseil de l'Europe dans la planification de futures activités. Les recommandations de ce rapport d'évaluation seront présentées lors de la cérémonie de clôture.

Le projet Arménie 2 "Soutien institutionnel à l'Association des Communautés Arméniennes (CAA)" (2014-2016), financé par le gouvernement suisse dans le cadre du programme "Amélioration du système d'autonomie locale" et coordonné par l'Agence Suisse pour le développement et la coopération (SDC), a pour objectif de renforcer les capacités de la CAA, afin qu'elle devienne un acteur à part entière dans le système de gouvernance du pays.

Les activités mises en œuvre en 2016 ont été planifiées et organisées en parallèle par la direction de la CAA et l'équipe responsable du projet, selon les objectifs du projet et la stratégie nouvellement adoptée. De plus, tous les experts nationaux qui seront engagés tout au long du projet ont été conjointement interviewés puis sélectionnés. En outre, le rapport de mi-parcours du projet, commissionné dans le cadre du programme et financé par la SDC, a reconnu les réalisations du projet ainsi que les progrès généraux de la direction de la CAA et de ses membres, en particulier au regard des changements positifs intervenus dans la pratique organisationnelle de l'association.

L'une des activités les plus importantes est la révision des statuts de l'association. La première réunion à ce sujet a eu lieu les 14 et 15 octobre, avec la direction de la CAA, les membres du groupe de travail du projet, l'équipe responsable du projet et des experts. Cette révision des statuts est une étape cruciale pour améliorer les capacités organisationnelles de l'institution et redéfinir les rôles et fonctions de ses organes de direction. Les statuts révisés seront soumis au Conseil républicain de l'association pour validation en novembre, puis pour validation finale et adoption lors de l'assemblée générale de la CAA. Cette assemblée générale devrait avoir lieu avant la fin de l'année et réunira les membres de la CAA, les autorités nationales, ainsi que les acteurs internationaux concernés.

Ukraine

Le Plan d'Action pour l'Ukraine 2015-2017 adopté le 21 janvier 2015 par le Comité des Ministres comprend un important chapitre sur la décentralisation et la réforme des administrations locales.

Le Congrès met en œuvre le projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine », qui vise à renforcer la mise en œuvre des principes démocratiques à travers le pays en soutenant les élus locaux dans l'exercice de leur mandat et en diffusant les bonnes pratiques de la démocratie locale⁴. Ce projet a débuté en juillet 2015 et se terminera en décembre 2017. Il s'appuie sur les résultats de deux précédents projets mis en œuvre par le Congrès en Ukraine (entre mai 2014 et avril 2015) ainsi que sur la feuille de route signée entre le gouvernement ukrainien et le Congrès en mai 2015.

Les activités mises en œuvre depuis le début du projet ont pour but de renforcer les capacités institutionnelles et de leadership des maires⁵, ainsi que de sensibiliser des jeunes leaders locaux aux principes européens de la démocratie locale⁶. Le projet cible également les conseillers en promouvant les principes de la démocratie locale et régionale (y compris les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale), en échangeant sur leurs rôles et responsabilités au sein de la gouvernance locale, en renforçant leurs capacités à inclure les citoyens dans les affaires locales, et en encourageant un processus de décision transparent et éthique⁷.

En outre, au vu du nombre d'événements mis en œuvre dans leurs communautés par les jeunes leaders locaux participant au projet, une équipe de consultants a été engagée afin d'étudier et d'analyser ces initiatives. Des modèles de réussite seront ensuite diffusés en tant que bonnes pratiques aux acteurs concernés, et ce tout au long du projet.

⁴ Il s'appuie sur les résultats des activités menées dans le cadre de deux projets antérieurs, « Train de mesures immédiates pour l'Ukraine » (avril – décembre 2014) et « Renforcer la capacité des autorités locales en Ukraine » (avril 2014 – mai 2015)

⁵ Quatre ateliers « Maires, moteurs du changement » ont été organisés jusqu'à maintenant.

⁶ Quatre séminaires régionaux pour les jeunes leaders locaux ont été organisés, ainsi qu'une visite d'étude en parallèle du Forum Mondial de la Démocratie.

⁷ Trois ateliers « Conseillers municipaux : acteurs quotidiens de la démocratie locale » ont été mis en œuvre depuis avril 2016.

Récemment, une visite d'étude a été organisée pour un groupe de 20 jeunes leaders locaux, du 7 au 10 novembre, en parallèle du Forum Mondial de la Démocratie, édition 2016. Les participants ont pu rencontrer et échanger avec des représentants du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec des maires allemands.

Le Secrétariat du Congrès continue à mobiliser des maires, conseillers et jeunes ukrainiens à fort potentiel à travers le pays. Des activités seront notamment organisées dans le sud et l'est de l'Ukraine, afin d'assurer une couverture géographique complète du pays.

Cadre de coopération entre l'UE et le CdE pour le Partenariat oriental

L'établissement d'un système de gouvernance locale transparent, fiable et efficace, en ligne avec les provisions de la Charte européenne de l'autonomie locale, est l'un des engagements pris par l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine dans le cadre des plans d'actions et documents de coopération respectifs, conclus entre les autorités nationales et le Conseil de l'Europe⁸. Le Congrès⁹ a fait des progrès significatifs pour améliorer le cadre institutionnel de ces différents pays depuis le début de la mise en œuvre en 2015 du programme thématique V.2 sur le « renforcement des cadres institutionnels ».

Bénéficiant d'une approche à la fois bilatérale et multilatérale, l'action régionale du Congrès consolide la qualité de la gouvernance locale, renforce les capacités des autorités locales à prendre part à un processus de décision éthique et transparent, et favorise la coopération dans la région. Les activités mises en œuvre depuis 2015 sont structurées de façon à répondre aux besoins identifiés et à soutenir les efforts de réformes déployés dans chacun des pays.

La détermination et l'engagement démontrés par les maires de la région à œuvrer pour le changement dans leurs communautés a ouvert la voie aux activités futures. La Communauté de pratique, dont le but est d'apporter au projet l'expertise nécessaire concernant les récents développements nationaux dans chaque pays, s'est réunie pour la seconde fois les 13 et 14 octobre 2016 à Strasbourg. Ces réunions permettent au programme d'ajuster les activités aux besoins locaux, tout en accroissant la participation de cette Communauté à l'action du Congrès.

Dans les prochains mois, un programme de micro-financement sera lancé afin de promouvoir des initiatives locales et des actions innovantes, éthiques et inclusives dans certaines des municipalités ayant participé à des activités précédentes. Ce programme a pour objectif d'accroître la transparence, la responsabilité et l'intégrité de l'administration locale des pays partenaires, en introduisant des normes éthiques et en favorisant la participation des citoyens.

Le Congrès poursuivra son action en 2017 en offrant aux municipalités concernées un programme de mentorat et de revue par les pairs. Les maires sélectionnés auront l'occasion d'échanger et de discuter sur les bonnes pratiques pour renforcer la démocratie dans un second séminaire régional, et le Belarus sera impliqué dans un séminaire de sensibilisation sur la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le Congrès souhaite également favoriser une meilleure inclusion des citoyens par les élus locaux dans les processus de prise de décisions locales, suite à la mise en évidence des besoins par l'étude sur les rôles et les responsabilités des maires et des conseillers locaux. Un séminaire régional est organisé les 15-16 novembre 2016 pour renforcer la responsabilité des autorités locales et échanger avec des membres du Congrès et des experts sur les défis et possibles solutions quant à l'interaction avec les citoyens.

⁸ Le Bélarus n'est pas un membre du Conseil de l'Europe et n'est donc pas signataire de la Charte Européenne de l'autonomie locale.

⁹ En partenariat avec le Centre d'Expertise sur la réforme de l'administration locale de la Direction Générale Démocratie du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.

Partenariat méditerranéen

En septembre 2016, le Congrès a lancé les préparations d'un programme de partenariat et de coopération avec les pays du sud de la Méditerranée, accordant la priorité à la Tunisie et au Maroc, dans le cadre des Partenariats de Voisinage du Conseil de l'Europe avec ces pays. L'objectif global est le renforcement de la dimension locale et régionale de la gouvernance démocratique à travers l'expertise juridique, l'assistance à la formation et la promotion du dialogue, la coopération et l'échanges de bonnes pratiques entre les autorités locales et régionales tunisiennes et marocaines et leurs homologues européens. Cette coopération pourra être particulièrement facilitée par l'octroi aux délégations de ces pays du statut de Partenaire pour la démocratie locale, existant depuis octobre 2014, qui leur permettra dans le futur de participer aux travaux du Congrès.

En Tunisie, la priorité est actuellement accordée à l'assistance dans la mise en place d'un cadre législatif pour la décentralisation, ce qui doit aboutir à la tenue des élections locales en 2017 que le Congrès est prêt à observer sur invitation des autorités tunisiennes. Une délégation du secrétariat du Congrès, assistée d'un expert, s'est rendue en visite à Tunis les 2-5 novembre derniers où elle a eu des discussions avec les représentants du gouvernement, du parlement, de la communauté d'experts et de la société civile afin de définir les priorités de la coopération. Une visite similaire a eu lieu à Rabat – au Maroc – les 22-25 novembre derniers pour établir les grandes lignes d'un cadre de la coopération dans la mise en œuvre de sa législation sur une régionalisation plus poussée et des mesures visant à améliorer la gouvernance locale et régionale.

Le Congrès souhaite remercier le gouvernement de la Norvège pour sa contribution généreuse qui a permis ce programme de coopération, ainsi que les autorités tunisiennes et marocaines pour être ouvertes au dialogue et prêtes à développer la coopération.

ANNEXES

ANNEXE 1 : 31^{ÈME} SESSION (19-21 OCTOBRE 2016)

- I. **Agenda :**
<http://bit.ly/Agenda-FR>
- II. **Résumé des rapports :**
<http://bit.ly/31st-session-summary-reports>
- III. **Liste des Résolutions and Recommandations adoptées lors de la 31^{ème} Session du Congrès**

Résolutions adoptées :

- RESOLUTION 399 (2016) / 19 octobre 2016
Vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation - Corapporteurs : Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CEE) et Leen VERBEEK, Pays-Bas (R, SOC)
- RESOLUTION 400 (2016) / 19 octobre 2016
Suivi de la Stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation dans les villes et les régions / Rapporteurs : Josef NEUMANN, Allemagne (R, SOC), Bert BOUWMEESTER, Pays-Bas (L, GILD)
- RESOLUTION 401 (2016) / 19 octobre 2016
Prévenir la corruption et promouvoir l'éthique publique aux niveaux local et régional / Rapporteur : Herwig van STAA, Autriche (R, PPE/CCE)
- RESOLUTION 402 (2016) / 19 octobre 2016
L'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux : le rôle des élus et agents publics locaux et régionaux / Rapporteur : Stewart Dickson, Royaume-Uni (R, GILD)
- RESOLUTION 403 (2016) / 20 octobre 2016
La situation des Roms et des Gens du voyage dans le contexte de la montée de l'extrémisme, de la xénophobie et de la crise des réfugiés en Europe / Rapporteur : John WARMISHAM, Royaume-Uni (L, SOC)
- RESOLUTION 404 (2016) / 20 octobre 2016
La participation et la représentation politique des femmes aux niveaux local et régional / Rapporteuse : Inger LINGE, Suède (L, PPE/CCE)
- RESOLUTION 405 (2016) / 20 octobre 2016
L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire / Rapporteuse : Cathy BENNETT, Irlande (L, NI)
- RESOLUTION 406 (2016) / 21 octobre 2016
Les priorités du Congrès 2017-2020 / Corapporteurs : Anders Knape (Suède, PPE/CCE) et Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)
- RESOLUTION 407 (2016) / 21 octobre 2016
Pour une bonne gouvernance des territoires métropolitains / Rapporteur : Antonio EROI, Italie (L, PPE/CCE)
- RESOLUTION 408 (2016) / 21 octobre 2016
« Liste des critères de l'Etat de droit » adoptée par la Commission de Venise lors de sa 106^{ème} Session plénière (11-12 mars 2016) / Rapporteur : Jakob WIENEN, Pays-Bas (L, PPE/CCE)

- RESOLUTION 409 (2016) / 21 octobre 2016
Révision des Règles et procédures du Congrès / Rapporteurs : Marc COOLS, Belgique (L, GILD) et Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE)

Recommandations adoptées :

- RECOMMANDATION 388 (2016) / 20 octobre 2016
La situation des Roms et des Gens du voyage dans le contexte de la montée de l'extrémisme, de la xénophobie et de la crise des réfugiés en Europe / Rapporteur : John WARMISHAM, Royaume-Uni (L, SOC)
- RECOMMANDATION 389 (2016) / 20 octobre 2016
La démocratie locale à Chypre / Rapporteurs : Bernd VÖHRINGER, Allemagne (L, PPE/CCE), Randi MONDORF, Danemark (R, GILD)
- RECOMMANDATION 390 (2016) / 20 octobre 2016
La participation et la représentation politique des femmes aux niveaux local et regional / Rapporteuse : Inger LINGE, Suède (L, PPE/CCE)
- RECOMMANDATION 391 (2016) / 20 octobre 2016
La démocratie locale et régionale en Croatie / Rapporteurs: Luzette KROON, Pays-Bas (L, PPE/CCE), Ole HAABETH, Norvège (R, SOC)
- RECOMMANDATION 392 (2016) / 21 octobre 2016
Pour une bonne gouvernance des territoires métropolitains / Rapporteur : Antonio EROI, Italie (L, PPE/CCE)

ANNEXE 2 : COMMUNICATION DU PRESIDENT SORTANT JEAN-CLAUDE FRÉCON – 19 OCTOBRE 2016



Chers collègues, chers amis,

C'est pour moi le moment de faire un bilan de mon mandat, un mandat court, deux années mais un mandat passionnant! C'est la logique d'une organisation internationale qui compte 47 pays membres où il faut laisser à chacun la possibilité d'accéder aux responsabilités. Mais je voudrais souligner qu'en réalité, un mandat est bien plus long qu'il n'y paraît si on l'inscrit dans la succession des Présidences. Un Président ne porte pas seul un bilan. La présidence du Congrès est comme une course de relais. Chaque Président prend le relais de son prédécesseur et passe le témoin au Président suivant. L'action d'un Président s'inscrit ainsi dans une continuité collective.

Avant toute chose, je souhaite féliciter chaleureusement Gudrun pour son élection à la présidence, elle vient d'avoir le témoin avant de le transmettre à son tour à la fin de son mandat. Je sais qu'elle poursuivra le travail déjà accompli avec le courage et la détermination qui la caractérise.

Le Congrès depuis quelques années est devenu auprès des principales instances du Conseil de l'Europe, un partenaire politique au service de la démocratie locale et régionale.

Notre outil principal est la Charte européenne de l'autonomie locale. Depuis la première ratification en 1987 par l'Autriche à la dernière ratification, 26 années plus tard, par Saint-Marin, ce traité est maintenant le patrimoine commun de l'ensemble des 47 Etats membres, couverts totalement ou partiellement par les dispositions de la Charte.

La Charte est un traité à la carte, qui permet aux Etats de poser des réserves. Et c'est bien ainsi car cette souplesse a permis d'en faire une convention commune à tous les Etats membres. Mais nous avons acquis la conviction qu'il est désormais impératif d'harmoniser l'espace juridique européen en matière de démocratie locale. C'est pourquoi nous nous sommes fixés comme objectif « 100% de Charte pour 100% du territoire européen » et avons, depuis des années, porté l'essentiel de nos efforts dans cette direction.

C'est cet objectif qui nous a poussés à développer le dialogue politique avec les gouvernements, afin de les accompagner dans la mise en œuvre de nos recommandations.

Au moment où je quitte cette présidence, cinq feuilles de route de post-monitoring ont été signées avec des gouvernements engagés à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Congrès dans le cadre du monitoring. D'autres sont en discussion. C'est une innovation majeure pour faire en sorte que nos recommandations de monitoring ne restent pas lettre morte.

Nous devons continuer à dialoguer avec les gouvernements, à les convaincre de profiter de la Charte et de la concevoir non pas comme un instrument de contrainte mais plutôt comme une source de bonnes pratiques, comme une opportunité qui leur est donnée pour améliorer la gestion et la bonne gouvernance de leurs territoires.

Nos sociétés traversent d'importantes crises et, je l'ai dit souvent au cours de ce mandat, la décentralisation est un élément de réponse à ces crises, pas le seul, mais un élément capital et cela à condition que nos gouvernements veillent à nous consulter et à nous associer à la définition des politiques dans les domaines qui nous concernent de près. Ce qu'ils ne font malheureusement pas toujours.

Le renforcement de la démocratie locale et régionale signifie plus de responsabilités pour les villes et les régions et plus d'opportunités pour leurs citoyens de participer aux processus de prise de décision. C'est en offrant de meilleurs services publics locaux que l'on favorise le développement de collectivités plus justes, plus inclusives.

C'est ce message que nous devons continuer à délivrer à nos citoyens et à nos gouvernements.

Ce travail est inscrit dans l'ADN du Congrès, et c'est ce travail que j'ai mené, avec l'ensemble de mes collègues. C'est un travail d'équipe et je voudrais remercier très chaleureusement les deux Présidents des Chambres, Gudrun Mosler-Törnström et Anders Knappe, mais aussi les vice-présidents, les membres du Bureau, tous les collègues ainsi que le Secrétariat qui m'ont accompagné, représenté et soutenu tout au long de ces deux années.

Je suis bien conscient qu'il reste beaucoup à faire mais au cœur du mandat de Président du Congrès, il y a depuis de nombreuses années la solidarité de projet, celle qui fait que nous avançons dans la même direction, vers le même objectif en nous passant, dans cette course d'obstacle, le témoin qu'il va falloir porter plus loin.

Je laisse le témoin à Gudrun en toute confiance.

Le Président François Hollande, qui faisait une visite au Conseil de l'Europe la semaine dernière, a dit dans un récent discours: «On est toujours remplacé, parfois regretté, mais ce qui compte, c'est la continuité»

Cher/Chère Gudrun, quittant la présidence, je resterai au Congrès, fidèle et déterminé dans l'accomplissement des objectifs que nous nous sommes collectivement fixés.

Merci pour votre attention

ANNEXE 3 : COMMUNICATION DE LA NOUVELLE PRESIDENTE GUDRUN MOSLER-TÖRNSTRÖM – 20 OCTOBRE 2016



Chers collègues,

Deux ans après mon élection à la présidence de la Chambre des Régions, en octobre 2014, le temps est venu de faire le bilan des réalisations de la Chambre dans la perspective à long terme des travaux qu'elle mène.

La promotion de la démocratie régionale dans toute l'Europe a toujours été le cadre de nos activités, ce qui nous a conduits à traiter la question de la dévolution et de l'autonomie régionale en mars 2015. Permettez-moi de rappeler le débat thématique que nous avons tenu au cours de notre session de mars 2015 sur le thème « L'Ecosse après le référendum du 18 septembre 2014 ». C'est avec un grand intérêt que nous avons suivi le référendum sur l'indépendance de l'Ecosse qui s'est conclu par un vote de la majorité des Ecossais en faveur du

maintien au sein du Royaume-Uni. Le débat thématique que nous avons eu ensuite, au cours de notre session d'octobre 2015, en présence de ministres britanniques et de responsables politiques écossais, a confirmé que la façon dont le Royaume-Uni et les autorités écossaises ont réagi à l'aspiration du peuple écossais à une autonomie renforcée ou à l'indépendance peut être considérée comme une excellente pratique démocratique.

Pour des raisons manifestes, l'Ukraine a figuré en très bonne place parmi nos priorités tout au long de 2014. Au cours du débat sur « La dimension régionale du processus de décentralisation en Ukraine », nous avons pu faire le bilan des résultats positifs obtenus dans ces pays en matière de développement de la démocratie régionale. A ce propos, je saisis cette occasion de me féliciter une fois de plus de la volonté politique d'aller de l'avant et de réaliser la réforme de la décentralisation manifestée par les autorités ukrainiennes. C'est essentiel dans le processus engagé par l'Ukraine pour consolider encore une société démocratique pluraliste fondée sur les valeurs européennes.

Le Congrès a soutenu et continue de soutenir l'Ukraine [–grâce au dialogue de postsuivi, à l'observation des élections locales et régionales et à des programmes de coopération –] ; j'ai eu, du reste, la possibilité de le souligner à la réunion de la Task force sur l'Ukraine du Comité des Régions de l'Union européenne qui s'est tenue le 5 juillet 2016, à Odessa. A cette occasion, j'ai constaté avec satisfaction qu'une nouvelle fois, le Congrès et le Comité des Régions de l'UE conjuguent avec succès leurs efforts.

Permettez-moi de mentionner plusieurs autres priorités de ma présidence qui ont été mises en œuvre avec succès par la Chambre. L'une d'entre elles concerne les langues régionales et minoritaires. Je suis convaincue que les langues doivent être employées, en public et en privé, afin de survivre et de se développer et je suis fière que le Congrès soit l'un des acteurs clés de la promotion des langues minoritaires.

J'ai beaucoup apprécié le débat thématique sur les langues minoritaires et régionales en Europe que nous avons eu il y a un an. Le Congrès a joué un rôle actif dans l'élaboration de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires dans les années 1980 et j'attends avec intérêt de

prendre connaissance du rapport sur ce sujet qui sera soumis à notre Chambre en octobre 2017, en relation avec le 25^e anniversaire de la Charte des langues régionales ou minoritaires.

J'ai, en outre, apprécié le débat très riche et concluant que nous avons eu lors de notre dernière session sur « L'évolution de la régionalisation dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ». Nous nous employons à renforcer la démocratie locale et régionale dans toute l'Europe et il était important d'entendre ce que vous aviez à dire sur son évolution. Je crois fermement que la régionalisation peut contribuer à renforcer la stabilité politique. C'est un moyen de prévenir les conflits car elle encourage l'expression de cultures et de besoins particuliers et apporte des réponses à ces besoins. La devise du Congrès « Des régions fortes dans des Etats forts » trouve sa pleine expression dans ce contexte.

J'ai réellement apprécié que vous, responsables politiques actifs dans vos pays respectifs, ayez en si grand nombre tenu à nous faire part de la situation dans vos régions ; j'espère que cet enthousiasme se manifestera à nouveau plus tard dans la matinée, lors de notre débat sur la Charte sociale. La méthode de travail de la Chambre me paraît judicieuse : organiser un débat ouvert pour recueillir des données nouvelles sur un sujet d'actualité puis être en mesure d'approfondir la réflexion et de réunir les bonnes pratiques.

Je suis très satisfaite de la nouvelle approche de la Chambre, une approche concrète qui consiste à recenser les domaines d'action dans lesquels les régions ont (ou devraient avoir) des compétences accrues, à déceler les obstacles et à collecter les bonnes pratiques au profit de tous. C'est un moyen très efficace de travailler en synergie avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe dans l'intérêt mutuel des deux parties.

Chers collègues,

La crise financière et économique de ces dernières années a eu une grande incidence sur la démocratie régionale. Les autorités locales et régionales ont été mises en péril par les conséquences de la crise en termes de perte d'autonomie, de manque de ressources et d'endettement. Certains de nos gouvernements se sont servis de la crise économique pour retirer des compétences aux collectivités locales et régionales, rendant encore plus difficile la tâche de nos autorités régionales qui ont du mal à répondre aux besoins légitimes des citoyens. A cet égard, je me félicite de la décision de la Commission de la gouvernance du Congrès d'entreprendre l'élaboration d'un rapport sur les difficultés financières que rencontrent les autorités territoriales.

Permettez-moi, pour finir, de me réjouir que les initiatives lancées par la Chambre aient servi de base et d'inspiration aux rapports du Congrès et aux thèmes des sessions. C'est grâce à vos idées, à vos contributions et à votre soutien qu'il a pu en être ainsi.

Les priorités du Congrès 2017-2020

Rapport

CG31(2016)13final

Rapporteurs¹⁰: Anders KNAPE, Suède (L, PPE/CCE)
Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Autriche (R, SOC)

Résumé

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux représente les collectivités territoriales des Etats membres du Conseil de l'Europe. Il contribue à la prise en compte de la dimension locale et régionale dans les activités du Conseil de l'Europe en matière de démocratie, d'Etat de droit et de droits de l'homme.

L'action du Congrès est destinée à promouvoir la démocratie locale et régionale, à identifier les outils nécessaires à son bon fonctionnement et à aider les collectivités à répondre aux enjeux et difficultés qu'elles rencontrent. Il contribue également à renforcer la voix locale et régionale vis-à-vis des gouvernements centraux et fédéraux et des autres organisations européennes.

Ses activités statutaires sont fondées sur la Charte européenne de l'autonomie locale et le Cadre de référence sur la démocratie régionale.

Son objectif est de veiller à répondre au plus près aux besoins des collectivités territoriales et de leurs citoyens, tout en continuant à améliorer la pertinence et l'efficacité de son action sur le terrain dans le cadre des priorités du Conseil de l'Europe.

L'adoption des priorités pour 2017-2020 constitue pour le Congrès l'occasion de rappeler ses missions statutaires, d'évaluer son action à la lumière des priorités 2013-2016 et d'identifier ses orientations stratégiques pour les années à venir, qui porteront notamment sur :

le renforcement de la démocratie locale et régionale – en particulier le monitoring et le renforcement de la Charte européenne de l'autonomie locale, l'observation des élections locales et régionales, la sensibilisation aux droits de l'homme à l'échelle locale et régionale et la promotion de l'éthique et de la transparence.

la construction de sociétés sûres, inclusives et respectueuses des diversités – en particulier la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, l'intégration des réfugiés et des migrants, la promotion du dialogue interculturel et la participation de tous les citoyens et des jeunes particulièrement.

¹⁰ L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions
PPE/CCE : Groupe du Parti Populaire Européen au Congrès
SOC : Groupe Socialiste
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique
ECR : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès

RESOLUTION 406 (2016)¹¹

Assemblée des élus locaux et régionaux des Etats membres du Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux,

1. représente les collectivités territoriales et de leurs élus et contribue à assurer leur participation à l'action du Conseil de l'Europe destinée à promouvoir et défendre la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme au niveau local et régional ;
2. définit ses priorités et l'orientation de ses activités à chaque session de renouvellement du Congrès ;
3. consulte les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux pour la définition de ses priorités de travail ;
4. a examiné le projet de priorités 2017-2020 qui vise à :
 - a. renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale ainsi que de la gouvernance, des droits de l'homme et de l'Etat de droit dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ;
 - b. aider les collectivités et les gouvernements nationaux à relever les défis posés par les nombreuses crises que traverse l'Europe ;
 - c. promouvoir le partage et l'échange des connaissances et des expériences ainsi que la coopération entre des élus des collectivités des Etats membres ;
 - d. développer la participation des citoyens aux processus politiques et à l'élaboration d'une Europe respectueuse de valeurs communes ;
 - e. développer la coopération avec ses partenaires institutionnels ;
5. adopte les priorités 2017-2020 et charge son Bureau de superviser leur mise en œuvre par les chambres et les commissions du Congrès.

¹¹ Débattue et adoptée par le Congrès le 21 octobre 2016, 3ème séance (voir Document CG31(2016)13final, annexe), rapporteurs : Anders KNAPE, Suède (L, PPE/CCE) and Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Autriche (R, SOC).

EXPOSE DES MOTIFS

Table des matières

A.	Introduction	49
B.	Les priorités	52
I.	Renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale.....	52
II.	Construire des sociétés sûres, inclusives et respectueuses des diversités	56

A. Introduction

1. La préparation des priorités 2017-2020 a constitué pour le Congrès l'opportunité de mener une réflexion sur son rôle, son travail et ses orientations stratégiques pour les années à venir.

2. Il s'est engagé à poursuivre son action dans l'esprit de la réforme lancée en 2010 et à travailler dans l'objectif d'accroître ses responsabilités politiques et opérationnelles ainsi que l'impact de ses recommandations et des activités de coopération qui en découlent.

3. En fixant ses priorités, le Congrès a veillé à répondre aux besoins des collectivités qu'il représente et à continuer à améliorer la pertinence et l'efficacité de son action sur le terrain.

4. En outre, il a mis en valeur son rôle institutionnel en tant que troisième organe politique du Conseil de l'Europe et seule assemblée politique à défendre les intérêts des collectivités locales et régionales de l'ensemble des Etats européens. Il continuera à offrir aux collectivités une plate-forme où mettre en valeur leur savoir-faire et leur expérience spécifique face aux défis qu'ils rencontrent et où partager à tous les niveaux de la gouvernance les bonnes pratiques et les solutions aux problèmes communs.

5. En tant que représentant des autorités locales et régionales, le Congrès contribue à apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les collectivités et à identifier les outils nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie locale et régionale. Il contribue également à renforcer la voix locale et régionale vis-à-vis des gouvernements centraux et fédéraux et des autres organisations européennes.

1. Le rôle du Congrès au Conseil de l'Europe

6. Le Congrès met en œuvre la dimension locale et régionale des actions du Conseil de l'Europe en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'Etat de droit.

7. Dans sa forme actuelle, il a été créé en 1994. Son mandat et son fonctionnement sont basés sur la Charte et la Résolution Statutaire du Congrès, qui ont été adoptées par les Etats membres au sein du Comité des Ministres en 1994 et amendées en 2015 (voir annexe 1).

8. Le rôle du Congrès est de promouvoir l'autonomie locale et régionale, de renforcer l'autonomie des collectivités et d'améliorer la gouvernance locale et régionale. Il assure le suivi de l'application de la Charte Européenne de l'Autonomie Locale et du Cadre de référence sur la démocratie régionale dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que la tenue d'élections libres et équitables au niveau local et régional.

9. Le Congrès fournit à ses membres et ses partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe et au-delà une plate-forme pour l'échange d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques. Il veille à encourager ces échanges et partenariats et à renforcer le dialogue entre tous les acteurs de l'autonomie locale et de la démocratie régionale.

10. Au-delà de son rôle de forum d'échange, le Congrès est un organe consultatif pour le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ainsi qu'un organe de monitoring et il met en œuvre des activités de coopération ainsi que des activités thématiques.

11. En 2014, le Secrétaire Général Thorbjørn Jagland a présenté ses priorités pour le Conseil de l'Europe au cours de son deuxième mandat. Ces «sept impératifs» visaient à accroître la pertinence et l'efficacité de l'Organisation.

12. La priorité y était donnée au renforcement de la Cour européenne des droits de l'homme et au principe de responsabilité partagée. Le deuxième impératif était le renforcement et l'extension de la

coopération avec les États membres. La troisième priorité était le respect des principes démocratiques. La quatrième priorité consistait à apporter une assistance aux pays voisins par l'introduction de partenariat de voisinage de la prochaine génération. Le cinquième impératif était de renforcer la Charte sociale et le sixième le renforcement et la cohésion de l'Organisation. Le septième impératif était l'accroissement de la capacité opérationnelle du Conseil de l'Europe

13. Sur la base des «sept impératifs», ainsi que des programmes et du budget du Conseil de l'Europe, le Congrès continuera à soutenir les valeurs et les normes de l'Organisation, en défendant le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie tout en contribuant à l'édification de sociétés plus inclusives pour les citoyens en Europe. Il mettra l'accent sur la mise en œuvre des politiques, des conventions et des campagnes du Conseil de l'Europe, en veillant, entre autres, à intégrer le genre, les droits des enfants et de la société civile dans toutes ses activités et textes.

14. Le Congrès continuera à travailler en étroite collaboration avec d'autres entités du Conseil de l'Europe dans les domaines d'intérêt commun, ainsi qu'avec ses partenaires institutionnels extérieurs tels que le Comité des Régions de l'Union Européenne et les associations nationales et européennes représentant les pouvoirs locaux et régionaux.

2. Mise en œuvre des priorités 2013-2016

15. Les priorités précédentes adoptées par le Congrès lors de la session d'octobre 2012 pour la période 2013-2016 étaient orientées autour de trois axes :

- Renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale et des droits de l'homme en Europe,
- Relever les nouveaux défis posés par la crise économique et financière
- Développer la coopération et les partenariats.

16. Pour mettre en œuvre ces priorités, le Congrès a renforcé son action de monitoring, a développé ses activités en fonction des besoins des collectivités, a accru son dialogue politique avec les États membres et les partenaires institutionnels tout en se dotant d'outils destinés à assurer des résultats visibles et durables sur le terrain. Il a cherché également à identifier et à anticiper les évolutions et développements et a continué à s'adapter aux changements politiques et sociétaux dans les États membres et à l'échelle européenne.

17. Dans le cadre du monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale et de l'observation des élections locales, le Congrès a augmenté le nombre et la qualité de ses missions et a adopté de nouvelles procédures afin de maintenir des standards élevés dans son travail. Il a en particulier accordé une attention particulière au suivi de ses recommandations et à leur mise en œuvre par les États membres et a développé sa coopération avec d'autres organisations. Il a, en particulier, renforcé le dialogue avec les gouvernements en développant des procédures de post-monitoring destinées à assurer un suivi concret à ses recommandations. Il a mis en œuvre des activités de coopération et de partenariat dans plusieurs États membres, notamment pour répondre aux problèmes récurrents identifiés au cours du monitoring et de l'observation des élections.

18. Le Congrès a sensibilisé les autorités locales et régionales au respect des droits de l'homme en incluant cette dimension dans les missions et le travail de sa Commission de Monitoring et en développant des indicateurs de performance. Il a favorisé la mise en réseau des villes et des régions pour l'accueil des migrants et des réfugiés et a élaboré des stratégies et des outils en particulier dans la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation.

19. Il a contribué aux projets et campagnes menés par le Conseil de l'Europe notamment la Campagne 1 sur 5, qu'il a promue au niveau local par le biais de son Pacte des Villes et des Régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Il a soutenu également la Campagne contre le discours de haine et la Campagne contre la violence domestique.

20. Il a encouragé ses membres à veiller à la protection des populations les plus vulnérables, notamment les Roms, en se dotant à cet égard, d'une Alliance des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms. Il a contribué à promouvoir une plus grande participation des citoyens dans la vie locale et régionale, en particulier par le biais de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale et a encouragé les collectivités locales et régionales à garantir les droits des personnes LGBT.

21. Dans le cadre de sa Stratégie de lutte contre la radicalisation au niveau local, il a publié des lignes directrices sur la prévention de la radicalisation menant au terrorisme à l'intention des collectivités locales et régionales et a lancé l'élaboration d'outils pour promouvoir le dialogue interreligieux au niveau local.

22. Le travail a été mené par les membres du Congrès, avec le soutien de son Secrétariat et en coopération avec ses partenaires institutionnels au Conseil de l'Europe, en particulier le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Commissaire aux droits de l'homme, la Commission de Venise et les directions Générales opérationnelles ainsi qu'à l'extérieur, dans d'autres organisations internationales telles que l'Union européenne et son Comité des Régions, avec les associations nationales et européennes de pouvoirs locaux et régionaux et des partenaires tels que le Forum européen de sécurité urbain.

23. Lors de la session d'octobre 2015, le Président du Congrès et les Présidents des deux Chambres ont présenté une évaluation mi-mandat des travaux menés dans le cadre de ces priorités. L'adoption des nouvelles priorités pour le prochain mandat du Congrès, lors de la session d'octobre 2016, sera l'occasion pour le Président du Congrès et les Présidents des deux Chambres de présenter une évaluation globale du travail et de la mise en œuvre des priorités 2013-2016.

3. Perspectives 2017-2020

24. La crise économique et financière qui a sévi ces dernières années, a eu de graves conséquences au niveau national et européen, qui ont très fortement pesé également sur le fonctionnement et la qualité de la démocratie locale et régionale. Les collectivités locales et régionales y ont été confrontées, notamment en termes de perte d'autonomie, de manque de ressources et d'endettement. Une tendance à la recentralisation a par ailleurs pu être observée dans plusieurs Etats membres.

25. Les collectivités ont également été confrontées à de nouveaux défis, tels que les difficultés liées à l'arrivée de réfugiés et de migrants en nombre élevé, à l'intégration durable de ces nouvelles populations ainsi que le développement de diverses formes d'extrémisme, de rejet, de nationalisme et de terrorisme dans les sociétés européennes.

26. Les priorités pour la période 2017-2020 prennent en compte ces évolutions et reflètent les conséquences locales et régionales spécifiques des développements intervenus au niveau national, européen et international. Elles suivent également l'impact que les nouvelles technologies ont sur la vie politique à l'échelle locale et les changements qu'elles induiront dans les prochaines années ainsi que la façon de promouvoir l'accès à ces nouvelles technologies – l'internet en particulier – dans les zones rurales et pour les personnes âgées.

27. Elles se fondent sur les travaux déjà menés au cours de l'exercice 2013-2016 et représentent à cet égard une continuité dans l'action du Congrès. Elles forment le cadre général dans lequel le Congrès pourra déployer ses activités statutaires et spécifiques et développer ses outils, afin d'aider les collectivités à relever les enjeux et à faire face aux problèmes spécifiques qu'elles rencontrent dans l'exercice de leurs responsabilités vis à vis de leurs citoyens.

28. Le Congrès renforcera sa proche coopération avec ses partenaires institutionnels à l'intérieur du Conseil de l'Europe et à l'extérieur, en particulier avec le Comité des Régions et les associations européennes de collectivités locales et régionales.

29. Elle poursuivra son dialogue avec les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, afin de les impliquer dans les activités du Congrès et de défendre leur rôle vis à vis des gouvernements des Etats membres.

30. Le Congrès poursuivra ses efforts pour donner plus de visibilité à son travail, notamment par la promotion et la diffusion de ses documents et textes de référence et en développant de nouveaux outils de travail pour ses membres et ses partenaires.

31. Lors du processus de définition et de rédaction des priorités, entre octobre 2015 et octobre 2016, les rapporteurs ont mené une large consultation des membres du Congrès et des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux. Ils ont intégré les contributions spécifiques des membres du Bureau plénier, du Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux et de celui de la Chambre des Régions et des trois commissions du Congrès – Monitoring, Gouvernance et Questions d'actualité.

32. Les priorités du Congrès seront mises en œuvre par les deux Chambres et les trois Commissions du Congrès et traduites dans leurs programmes de travail.

33. Le Bureau du Congrès sera chargé de veiller à la mise en œuvre des priorités dans le cadre des missions du Congrès. Il fera à mi-mandat une évaluation des priorités et de leur pertinence à la

lumière des développements politiques en Europe et dans les Etats membres et en proposera, le cas échéant, une actualisation.

B. Les priorités

I. Renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale

34. La démocratie est une des valeurs européennes fondamentales et la démocratie locale et régionale est le plus proche des citoyens.

35. La mission première du Congrès est de promouvoir et de défendre la démocratie locale et régionale dans le respect des valeurs et des priorités du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, le Congrès promeut la gouvernance à multi niveaux en Europe.

36. Dans l'article 3 et 4 de la Résolution Statutaire du Congrès, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe confie au Congrès des activités de suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et d'observation des élections locales et régionales. L'intégralité des articles se trouvent dans l'annexe 1.

37. Lors de sa 1112^e réunion en avril 2011, le Comité des Ministres a encouragé les gouvernements des Etats membres à prendre en compte, lors de la mise en œuvre de politiques de la gouvernance et de réformes territoriales, le Cadre de référence pour la démocratie régionale, adopté en novembre 2009 à Utrecht par les ministres en charge de l'autonomie locale et régionale.

38. Dans le cadre de ses travaux, le Congrès contribue à renforcer et à garantir la démocratie locale et régionale, notamment dans le contexte de la crise économique et de ses conséquences pour les collectivités territoriales. Dans les prochaines années, le Congrès portera une attention particulière aux évolutions en cours et luttera contre toute tendance à réduire les pouvoirs et l'autonomie des collectivités locales.

39. En particulier, il continuera à œuvrer pour le respect du principe de la concomitance entre les compétences des collectivités locales et les ressources financières qui sont allouées par les gouvernements centraux, tel que prévu par l'article 9 de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il continuera à rechercher les mesures incitatives visant à poursuivre les processus de décentralisation et le renforcement de la démocratie locale et régionale.

1. Promouvoir la démocratie locale

40. Comme les populations d'Europe sont de plus en plus urbaines, la gestion des villes est de plus en plus critique pour la qualité de vie des citoyens. Dans le même temps, les populations européennes évoluent rapidement, devenant de plus en plus mobiles et diversifiées, ce qui apporte de nouvelles tensions, des problèmes de vivre ensemble et des questions de sécurité. Ces tendances affectent également les relations entre les communautés rurales et urbaines que le Congrès continuera à suivre.

41. La conviction que ce sont les autorités locales qui sont les mieux placés pour répondre aux besoins des citoyens et de proposer des solutions à leurs problèmes est fondamentale pour le principe de subsidiarité. Il y a quelques années (en 2008), le Congrès a adopté sa « Charte urbaine européenne II - Manifeste pour une nouvelle urbanité », énonçant ces défis et donnant des directives sur la façon dont ils devraient être abordés.

42. En 2015, la Chambre des Pouvoirs locaux a adopté un rapport sur « Les nouvelles formes de gouvernance locale ».

43. Le Congrès, et en particulier sa Chambre des pouvoirs locaux, continuera à débattre, à partager des expériences et à proposer des solutions aux problèmes rencontrés dans la gestion des villes et des communes d'Europe, y compris dans les domaines du développement urbain, de l'environnement et de la préservation du patrimoine culturel et architectural. Il favorisera la qualité et l'accessibilité des services publics fournis par les collectivités locales.

44. Il continuera à identifier l'évolution des services publics locaux, la gouvernance locale et les relations centrales et locales.

45. *Il poursuivra ses travaux pour améliorer la démocratie locale à travers la participation accrue des citoyens au niveau local et à soutenir les autorités locales dans leur travail pour construire des sociétés plus sûres et inclusives.*

2. Promouvoir la démocratie régionale

46. Le Congrès est convaincu que la démocratie régionale est un facteur de stabilité politique et territoriale pour l'Europe. Il suit les développements de la régionalisation au sein de ses États membres et se tient prêt à apporter son soutien et son expertise chaque fois que nécessaire. Au cours des dernières années, il a adopté trois rapports importants sur les «régions à statut spécial» (octobre 2013), sur les «Tendances de la régionalisation dans les Etats membres du Conseil de l'Europe» (octobre 2015) et sur «Autonomie et frontières dans une Europe en évolution" (mars 2016)

47. *Dans le suivi de ce travail, le Congrès continuera à agir comme un défenseur de la démocratie régionale. Il souhaite promouvoir plus avant, notamment grâce à ses activités de monitoring, de post-monitoring et de coopération, le Cadre européen de référence pour la démocratie régionale, qui aura 10 ans en 2019, comme un instrument favorisant la stabilité politique et l'intégrité territoriale.*

48. *Il souhaite également poursuivre et renforcer sa coopération avec les associations régionales européennes, notamment à travers sa Chambre des Régions, et développer la dimension régionale de la coopération avec le Comité des régions de l'Union européenne.*

3. Monitoring de la démocratie locale et régionale

49. Le monitoring de la démocratie locale et régionale – ainsi que l'observation des élections locales et régionales – figure au cœur de l'action du Congrès. Au cours des dernières années, le Congrès a développé une pratique cohérente, a rationalisé ses procédures et a adopté de nouvelles règles et procédures.

50. La qualité de la démocratie locale et régionale passe par le respect du droit international, générateur d'obligations pour les Etats qui ont ratifié les traités s'y rapportant, tels que la Charte européenne de l'autonomie locale, et son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

51. Au-delà de ces textes porteurs d'obligations juridiques pour les Etats membres et les autorités locales et régionales, le Cadre de référence pour la démocratie régionale constitue également un recueil de lignes directrices dont les Etats peuvent s'inspirer dans le cadre de leurs réformes ou de leurs réflexions en matière de démocratie régionale.

52. Enfin, les recommandations adressées par le Congrès aux autorités des pays concernés, constituent un socle de référence et sont elles aussi, un vecteur essentiel au renforcement de la qualité de la démocratie locale et régionale dans les Etats.

53. Le Congrès prépare sur une base régulière, pays par pays, des rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale dans tous les Etats membres et s'assure, en particulier, que les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale sont bien appliqués en droit interne. Il soumet ses recommandations au Comité des Ministres, qui les transmet aux gouvernements concernés.

54. *Le Congrès continuera à veiller à la mise en œuvre de ces textes de référence par les Etats et à suivre les politiques et réformes développées sur le terrain.*

55. *Le Congrès continuera d'organiser des visites de monitoring dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe de façon régulière et adoptera des recommandations sur les améliorations à apporter par les autorités nationales en droit comme en pratique.*

56. *Compte tenu des conséquences de la crise économique pour les collectivités locales et régionales, il veillera en particulier à ce que le soutien financier accordé aux activités et services municipaux soit suffisant et adéquat, conformément aux dispositions de la Charte*

57. *Le Congrès élaborera, au moins une fois au cours de chaque mandat, une compilation des principales conclusions du suivi de la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres, qui identifieront les problèmes récurrents à la lumière de la Charte et sur laquelle le Congrès devrait concentrer son action afin de mieux aider les États. Le résultat de ce processus*

d'examen servira au dialogue avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et avec les Etats membres.

4. Applicabilité de la Charte dans les Etats membres

58. En 2013, le Congrès a recensé les questions récurrentes qui sont identifiées dans les recommandations de monitoring adressées aux Etats. Ce travail permet de déterminer les principales difficultés qui sont communes aux autorités nationales en matière de démocratie locale, et permet au Congrès de mieux cibler ses actions et son assistance et de mieux répondre aux besoins des Etats. Il a transmis ces informations au Comité des Ministres et a décidé de présenter un état de la situation tous les trois ans.

59. La Charte fait partie des Conventions du Conseil de l'Europe qui offrent un système particulier de ratification « à la carte ». En ratifiant la Charte, les Etats se sont engagés à respecter un noyau dur de principes fondamentaux dont la ratification est obligatoire. En même temps, l'article 12 permet aux Etats de ne pas ratifier telle ou telle disposition de la Charte. Cette souplesse permet de concilier la diversité des structures de collectivités locales dans les Etats membres et leurs spécificités. Mais l'article 12 stipule également que chaque Etat qui ratifie ce texte se considère comme étant lié par lui. Par conséquent, la Charte est applicable et peut donc être invoquée directement devant les tribunaux.

60. Le Congrès continuera de stimuler l'application de l'ensemble des dispositions de la Charte, en encourageant, notamment à travers le dialogue politique dans le cadre du monitoring et/ou du post-monitoring, la ratification des dispositions non encore ratifiées par certains Etats, afin que 100% de la Charte couvre, à terme, 100% du territoire européen.

61. En outre, le Congrès accordera une attention particulière à l'applicabilité de la Charte afin de limiter toute réticence ou refus à l'appliquer.

62. Il fera régulièrement le point de la situation, y compris en identifiant les Etats membres qui n'ont pas pleinement ratifié et / ou transposé la Charte dans la législation nationale et soumettra ses mises à jour au Comité des ministres.

63. Il continuera également à suivre les tendances en matière de régionalisation et continuera à favoriser leur développement et leur renforcement, en s'appuyant notamment sur le Cadre de référence pour la démocratie régionale. Il poursuivra également sa réflexion sur le potentiel des structures et institutions régionales pour diminuer les tensions régionales.

5. Dialogue avec les Etats membres

64. Le Congrès entretient un dialogue politique régulier avec les Etats membres par l'intermédiaire du Comité des Ministres, ainsi que par des réunions bilatérales avec les gouvernements des Etats membres dans le cadre des activités de post-suivi. Ce dialogue vise à promouvoir les principes de l'autonomie locale et à travailler directement avec les gouvernements pour mieux mettre en œuvre la Charte européenne de l'autonomie locale qu'ils ont ratifiée. Cette coopération avec les autorités nationales est une condition préalable pour le renforcement de la mise en œuvre des recommandations du Congrès sur la démocratie locale et régionale. Elle est basée sur un débat constructif sur les principaux défis auxquels les autorités nationales, locales et régionales doivent faire face et elle est la clé pour trouver des solutions pertinentes.

65. Le Congrès poursuivra son dialogue régulier avec le Comité des Ministres, ses groupes de rapporteurs et ses comités directeurs.

66. Il continuera à mettre son expertise à la disposition des Etats qui le souhaitent et poursuivra l'accompagnement des réformes sur la base d'une feuille de route établie conjointement avec les autorités des Etats, et comportant un calendrier de mise en œuvre des mesures agréées par les Etats.

67. Dans le cadre de cet effort, il continuera à promouvoir un dialogue politique régulier et structuré avec les Etats membres qui n'ont pas pleinement ratifié la Charte (et / ou de son Protocole additionnel) ou ne l'ont pas transposée dans la législation nationale, afin d'identifier les façons dont ils peuvent être soutenus pour assurer la mise en œuvre des recommandations du Congrès et se mettre en conformité avec la Charte.

6. Observation des élections locales et régionales

68. En complément de ses activités de suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale, le Congrès observe les élections locales et régionales sur invitation des autorités nationales ou régionales en charge de l'organisation des élections. Grâce à ces missions et aux rapports et recommandations qui en découlent, le Congrès contribue à l'amélioration des processus électoraux fondés sur des normes internationales, et plus généralement, à la stabilité démocratique en Europe.

69. Au cours des dernières années, le Congrès a renforcé la coopération avec des partenaires stratégiques travaillant dans le domaine de l'observation d'élections, notamment avec l'OSCE-BIDDH, le Comité des Régions et la Commission de Venise dont le Conseil des Elections Démocratiques est actuellement présidé par le Congrès. Ceci a permis au Congrès d'avoir un meilleur impact et plus de visibilité au sein du Conseil de l'Europe et au-delà.

70. Le Congrès continuera à organiser des missions d'observation des élections locales et régionales, là où cela est pertinent, en coopération avec d'autres institutions européennes. Il élaborera des recommandations spécifiques à chaque pays sur la base des observations concrètes sur le terrain ainsi que des rapports sur des questions électorales transversales récurrentes y compris la qualité des listes électorales, l'utilisation abusive des ressources administratives pendant les campagnes et le droit de vote au niveau local et régional.

71. En outre, il poursuivra le dialogue avec les parties prenantes dans les pays respectifs pour une mise en œuvre plus cohérente de ses recommandations dans l'intérêt du bon fonctionnement démocratique.

7. Sensibilisation aux droits de l'homme à l'échelle locale et régionale

72. Le Congrès a entrepris de sensibiliser les élus locaux à la dimension droits de l'homme dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de la vie quotidienne de leurs citoyens. Cela inclut la dimension sociale des droits de l'homme tels que consacrés dans la Charte sociale européenne.

73. Il a collecté des données et des exemples de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de ces de la part des collectivités locales et régionales. Il a organisé un Forum international en mai 2015, avec la participation du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, au cours duquel la Déclaration de Graz a été adoptée.

74. La déclaration de Graz dessine les contours d'un ensemble d'activités que le Congrès mettra en œuvre dans les prochaines années. Cet ensemble inclura un colloque international en 2017 ainsi que l'élaboration d'un manuel pratique pour fournir aux élus des outils leur permettant, dans les domaines ayant un impact sur les libertés fondamentales, de prendre les décisions appropriées et conformes aux droits de l'homme (par exemple dans la lutte contre la radicalisation et le terrorisme).

75. Le Congrès poursuivra et intensifiera ses travaux dans le sens d'une action de sensibilisation, en coopération avec d'autres partenaires.

8. Promotion de l'éthique et de la transparence au niveau local et régional

76. Une bonne gouvernance politique repose sur la confiance de la population et les élus doivent donc être, à tous les niveaux, des modèles pour la société. Le Congrès a estimé dans une résolution adoptée en 2015 que « Les personnes qui occupent une charge publique doivent avoir un haut niveau d'intégrité et faire abstraction, dans leurs décisions, de leurs intérêts personnels ou d'autres considérations liées à leur position personnelle ».

77. Le Congrès entreprendra des travaux pour identifier les moyens de prévenir la corruption, notamment par le renforcement des valeurs fondées sur l'éthique et la transparence, y compris dans les déclarations d'intérêts et les marchés publics. Il favorisera en particulier l'instauration de cadres de gouvernance rigoureux et le développement de normes communes, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble transversale, qui impliquera également d'autres organisations internationales et entités spécialisées.

78. Des rapports seront préparés et le Code de conduite européen pour l'intégrité politique des élus locaux et régionaux, adopté en 1999, sera révisé et étendu au personnel de direction et aux fonctionnaires dans les gouvernements locaux et régionaux.

9. Mise en œuvre des programmes de coopération

79. Pleinement associé à la préparation des Plans d'Action du Conseil de l'Europe, le Secrétariat du Congrès conçoit et met en œuvre des projets de coopération au niveau local et régional. Ces activités tiennent compte des rapports de suivi et des rapports d'observation d'élections du Congrès ainsi que de ses priorités thématiques, et répondent à la demande des Etats membres. Les lignes directrices, adoptées en mars 2015, « Améliorer l'impact des recommandations du Congrès – lignes directrices pour les activités de coopération dans les Etats membres du Conseil de l'Europe », serviront de base à la mise en œuvre de ces activités.

80. Les activités de coopération comprendront essentiellement des échanges entre pairs et des sessions interactives avec la participation de membres du Congrès et d'experts. Facilement adaptables aux différents groupes cibles, thèmes et contextes locaux, ces projets visent à accompagner les autorités locales et régionales, ainsi que tous les autres acteurs concernés, à prendre des mesures concrètes afin de poursuivre la mise en œuvre des principes de la Charte et des recommandations du Congrès. Les tables rondes, séminaires et ateliers sont conçus comme une expérience d'apprentissage mutuel et de partage de savoir-faire et de connaissances.

81. En accompagnant la mise en œuvre des principes de la démocratie locale et régionale, en développant les compétences des élus locaux (hommes et femmes) et en consolidant leurs capacités institutionnelles, en favorisant la consultation avec les pouvoirs locaux et régionaux, et en renforçant la participation citoyenne, ces programmes de coopération soutiennent le Congrès dans sa mission principale : garantir la pleine application des principes démocratiques aux niveaux local et régional en Europe.

82. Les synergies, déjà bien établies, avec le Centre d'expertise pour la réforme de l'administration locale de la Direction générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe seront encore renforcées.

II. Construire des sociétés sûres, inclusives et respectueuses des diversités

83. L'exercice d'une bonne gouvernance locale a pour finalité de créer un cadre et des conditions de vie favorables à l'épanouissement des citoyens. Le Congrès est convaincu que les autorités locales et régionales sont de plus en plus sensibles aux attentes de leurs citoyens à cet égard et doivent trouver les moyens de développer des sociétés plus diversifiées, d'accroître l'équilibre intergénérationnel des intérêts et de créer des conditions de vie sûres et prospères.

84. Le but de la démocratie représentative est de veiller à ce que tous les groupes de population aient la même possibilité d'exprimer leurs opinions et d'influencer la prise de décisions qui les concernent. L'interaction entre les résidents locaux et les décideurs et l'amélioration de la communication servent à renforcer l'inclusion, la responsabilité conjointe et la coopération entre les citoyens, la société civile, les décideurs et les collectivités locales. Elle crée les conditions nécessaires à la vitalité et la viabilité de la démocratie locale.

85. Le Congrès aidera les municipalités dans l'exercice de leurs missions, notamment pour assurer la qualité et l'accessibilité des services publics et municipaux, accroître l'engagement civique des citoyens, et chercher des solutions pour faire face à une série de défis, notamment en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de respect pour les droits humains et sociaux fondamentaux.

86. La mise en œuvre au niveau local et régional du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur « Construire des sociétés inclusives » sera au cœur de son action.

1. Lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent

87. La radicalisation et l'extrémisme violent ont donné lieu depuis fin 2014 à une recrudescence d'actes terroristes meurtriers dans de nombreuses villes du monde. Ces attentats soulignent la nécessité urgente pour les villes d'organiser la lutte contre l'extrémisme et la radicalisation.

88. Dans le cadre du plan d'action global du Conseil de l'Europe pour 2015 - 2017 visant à «lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme », le Congrès a élaboré une stratégie afin de combattre le phénomène dans les villes et régions. A partir de cette stratégie, il a préparé des «lignes directrices pour les autorités locales et régionales en matière de prévention de la radicalisation et des manifestations de haine au niveau local » et lancé l'initiative d'« une Alliance des villes et des régions européennes face à l'extrémisme violent », une plate-forme d'échanges visant à faciliter la coopération entre villes en matière de prévention de la radicalisation.

89. *C'est cette stratégie qu'il continuera à développer pour trouver des réponses durables basées en particulier sur la prévention et l'éducation. Les mesures de prévention et d'éducation peuvent en effet accroître l'inclusion des jeunes et renforcer leurs propres capacités à résister à la propagande suscitant la violence. Le Congrès favorisera l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine.*

90. *D'une manière générale, le Congrès continuera à lutter contre toutes les formes d'extrémisme violent et les manifestations de haine au niveau local.*

2. Intégration des réfugiés et des migrants

91. Dans la majorité des Etats, les gouvernements et les parlements nationaux ont la responsabilité principale de la politique d'immigration, y compris de la politique sur les réfugiés. La responsabilité humanitaire est partagée par les autorités locales et régionales. Les municipalités et les régions ont également un rôle important dans l'intégration, la promotion de la participation et la non-discrimination des immigrés et dans la promotion de bonnes relations entre eux et les résidents locaux. Les autorités locales devraient donc être activement impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'immigration des Etats.

92. En 2015, le Congrès a tenu plusieurs débats sur la crise des migrants et des réfugiés lors de ses sessions plénières et a adopté une Déclaration dans laquelle il rappelle que face à l'urgence humanitaire, les collectivités locales et régionales doivent jouer un rôle important dans le dispositif d'accueil des réfugiés, quelle que soit leur position géographique en Europe. Cette déclaration souligne également l'attachement du Congrès à la cohésion sociale et au vivre-ensemble au sein d'une société pluriculturelle et rappelle la richesse de l'apport des migrants aux sociétés européennes.

93. *Le Congrès contribuera à la mise en réseau des villes, afin de mieux coordonner leurs activités et initiatives en faveur de l'accueil des réfugiés et de l'intégration à long terme des migrants. Il favorisera notamment l'échange de bonnes pratiques et la formation entre pairs au sein de réseaux européens qui travaillent de longue date sur ces sujets.*

94. *Il travaillera également au renforcement de la solidarité et du partage des charges de l'accueil et de l'intégration des migrants entre les collectivités de l'ensemble des Etats européens.*

95. *Il portera une attention particulière à promouvoir les bonnes pratiques concernant les enfants et les jeunes, dont l'intégration dans la nouvelle culture et la vie quotidienne doit faire l'objet d'une attention particulière.*

3. Promotion du dialogue interculturel

96. Les villes, les régions et les Etats doivent travailler ensemble pour promouvoir le respect et le dialogue dans les sociétés européennes. Il importe de combler les fossés et l'ignorance qui divisent les cultures, et de promouvoir le rôle de l'éducation dans l'acquisition des compétences nécessaires à la culture démocratique. Les autorités locales doivent créer des espaces publics *qui réunissent les citoyens et qui permettent l'expression des libertés de religion ou de conviction non-religieuse dans un esprit de dialogue et d'échange.*

97. *Le Congrès s'attachera à promouvoir davantage le dialogue entre les différents groupes de population. Il soutiendra l'adaptation mutuelle et l'acceptation par les résidents locaux d'autres groupes tels que les migrants.*

98. *Il s'associera étroitement au plan l'action du Conseil de l'Europe pour construire des sociétés inclusives et, dans ce cadre à la Campagne contre le discours de haine. Il développera en particulier le volet local et régional de cette Campagne.*

99. *Il aidera par ailleurs les autorités locales et régionales à faciliter le dialogue interreligieux, notamment en développant à leur usage, des outils pédagogiques pour l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses.*

4. Participation active des citoyens

100. La qualité de la démocratie passe avant tout par la confiance des citoyens dans leurs institutions et par leur participation au processus démocratique. La participation des citoyens est ainsi à la fois le

pont et le moyen pour atteindre le double objectif d'une démocratie locale de qualité et de la construction de sociétés plus inclusives.

101. L'implication des citoyens et le développement du dialogue avec leurs élus doivent être intégrés à tous les niveaux de la gouvernance. A cet égard, le Congrès s'appuie sur le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales ouvert à la signature en 2009.

102. Par ailleurs, chaque année en octobre, depuis 2007, le Congrès encourage dans tous les Etats membres et quelques Etats non membres, la tenue de la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL), qui incite les collectivités participantes à organiser des événements pour et avec leurs citoyens autour de thèmes annuels déterminés en fonction des priorités du Congrès.

103. Le Congrès continuera à promouvoir le Protocole additionnel notamment dans la cadre du monitoring afin d'encourager les autorités nationales à le signer et le ratifier, d'autant qu'un certain nombre de pays ne l'ayant pas ratifié en appliquant déjà les dispositions en pratique.

104. Par ailleurs, il continuera à soutenir le développement d'activités et d'initiatives destinées à promouvoir la participation active des citoyens, notamment dans le cadre de la SEDL.

105. Il continuera également à s'impliquer dans la préparation et le suivi du Forum Mondial de la Démocratie mis en place depuis 2012 par le Conseil de l'Europe et à y participer activement.

5. Autonomisation des jeunes

106. Le Congrès s'efforce d'améliorer la participation des jeunes au processus de prise de décision et à la vie publique de leurs communautés. Il promeut en particulier la Charte révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale adoptée en 2003.

107. Depuis 2014, le Congrès a associé des jeunes délégués à ses travaux, en particulier lors des sessions plénières. Il a créé un groupe de réflexion sur la façon de faire participer les jeunes aux processus de décision au niveau européen et a adopté plusieurs rapports sur des questions spécifiques qui concernent la vie quotidienne et l'avenir des jeunes.

108. La participation aux sessions et la réflexion du groupe de travail seront poursuivis. Sur la base de cette réflexion, le Congrès continuera à mener des activités ciblées pour renforcer la confiance des jeunes et leur intérêt dans les institutions politiques et pour promouvoir leur participation active.

109. La réflexion engagée devrait contribuer à fonder une vision du «Jeune Européen des années 2020» et à identifier les opportunités qui devront être créées.

110. Le Congrès encouragera également une plus grande participation et un meilleur dialogue entre les autorités locales et régionales et les systèmes éducatifs à travers l'Europe, afin de renforcer l'engagement civique, d'encourager une plus grande participation des jeunes et de lutter contre la radicalisation des jeunes.

6. Droits et protection des populations minoritaires, défavorisées ou vulnérables

111. Le rôle des pouvoirs locaux, régionaux et nationaux est de protéger leurs citoyens, dans le respect de leurs diversités, en particulier lorsque ceux-ci sont minoritaires ou en situation de vulnérabilité. Ils doivent adopter et mettre en œuvre des politiques pour assurer le respect de leurs droits fondamentaux et assurer leur intégration dans les sociétés. Ils doivent en particulier veiller à ce que les personnes en situation de vulnérabilité soient informées sur leurs droits fondamentaux et humains de manière efficace et compréhensible.

112. Le Congrès participera à la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant 2016-2017 et encouragera l'échange des meilleures pratiques dans le domaine de la protection des droits des enfants parmi ses membres.

113. Il continuera à développer des actions en faveur de l'inclusion des Rom au niveau local, en particulier à travers l'« Alliance des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms » créée en 2013.

114. Il continuera à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à encourager les mesures prises pour prévenir la violence contre les femmes.

115. Il continuera également à défendre les droits des personnes LGBT et à combattre toute forme de discrimination à leur encontre.

116. Il contribuera par ailleurs à la stratégie 2016 à 2022 du Conseil de l'Europe pour promouvoir les droits et la pleine représentation et participation des personnes handicapées dans la société.

117. Il poursuivra son engagement dans la promotion des langues régionales et minoritaires et notamment de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires du Conseil de l'Europe.

118. Il favorisera un meilleur accès aux services de proximité et aux nouvelles technologies telles que l'Internet pour les personnes âgées, de sorte à ce qu'elles ne soient pas isolées ou déconnectées de la société.

7. Promouvoir les atouts des zones rurales

119. Depuis plusieurs décennies, la tendance dans la plupart des Etats européens est le développement des villes et des grands centres urbains au détriment des zones rurales. La disparition des services publics et des transports en commun, de petits commerces et d'emplois amènent les habitants des zones plus reculées à émigrer vers les capitales ou les villes dans l'espoir d'y trouver des emplois et une meilleure qualité de vie en termes de services tels que les hôpitaux, les professionnels médicaux, les écoles, les moyens de transport, les moyens de communications etc. Cet exode entraîne un dépeuplement dramatique des zones rurales et l'exclusion voire l'abandon de pans entiers de la population, qui ne peuvent entreprendre une telle migration, notamment en raison de leur âge, de l'impossibilité pour elles de payer le coût de la vie et du logement dans les villes ou simplement parce qu'ils ne veulent pas quitter leurs terres.

120. Avec des régions essentiellement rurales représentant plus d'un tiers du territoire européen, il est urgent pour les autorités nationales comme pour les autorités régionales et locales d'élaborer des politiques globales garantissant que les normes européennes de vie qui servent de référence au niveau mondial soient appliquées de façon égales aux zones urbaines et aux zones rurales.

121. Le Congrès, avec le soutien des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, contribuera à promouvoir le potentiel des territoires ruraux et à mettre en valeur leurs atouts et qualités.

122. La Commission de la Gouvernance préparera un rapport sur "Un avenir meilleur pour les régions rurales d'Europe» qui sera présenté à la session d'octobre 2017 et qui mettra l'accent sur les questions mentionnées ci-dessus en tenant compte de la cohésion territoriale, de la durabilité sociale, de l'emploi, du renforcement des capacités et du développement des infrastructures.

123. Le Congrès soutiendra également les initiatives destinées à repeupler ou à redynamiser ces zones.

ANNEXE 1

Extrait de la Résolution statutaire CM/Res(2015)9 relative au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux adoptée par le Comité des Ministres le 8 juillet 2015,

Art. 1 :

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe est un organe consultatif composé de représentants des collectivités locales et régionales des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Art.2 :

124. Le Congrès, en plus de ses fonctions de consultation, entreprend par ailleurs des activités ayant pour objectif :

- a. d'assurer la participation des collectivités locales et régionales à la réalisation de l'idéal de l'union de l'Europe [...], ainsi que leur représentation et leur engagement dans les travaux du Conseil de l'Europe ;
- b. de soumettre au Comité des Ministres des propositions afin de promouvoir la démocratie locale et régionale ;
- c. de promouvoir la coopération entre collectivités locales et régionales ;
- d. de maintenir, dans le domaine de ses compétences, des contacts avec les organisations internationales, dans le cadre de la politique générale des relations extérieures du Conseil de l'Europe ;
- e. de travailler en coopération étroite, d'une part, avec les associations démocratiques nationales des collectivités locales et régionales et, d'autre part, avec les organisations européennes représentatives des collectivités locales et régionales des Etats membres du Conseil de l'Europe, et notamment avec le Comité des Régions de l'Union européenne.

125. Le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire consultent le Congrès sur les questions qui sont susceptibles de mettre en cause les compétences et les intérêts essentiels des collectivités locales et/ou régionales que le Congrès représente.

126. Le Congrès prépare régulièrement des rapports – pays par pays – sur la situation de la démocratie locale et régionale dans tous les Etats membres ainsi que dans les Etats candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe, et veille, en particulier, à la mise en œuvre effective des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale.

127. Le Congrès prépare aussi des rapports et des recommandations suite à l'observation d'élections locales et/ou régionales.

Dans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux entretient un dialogue régulier avec les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, qui comprend les 47 Ministres des affaires étrangères de ces Etats, les conférences des Ministres et les groupes de rapporteurs constituent des partenaires privilégiés à cet égard.

Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent aux représentants des gouvernements des 47 Etats membres au sein du Comité des Ministres un bilan de ses activités et tiennent un échange de vue.



www.coe.int/congress/fr
congress.adm@coe.int

PREMS 000917

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 200 000 collectivités territoriales.

The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE